



**VILLE DE MIRAMAS**

**CONTRAT URBAIN  
DE COHESION SOCIALE**

**2007-2009**

# SOMMAIRE

## Pages

### Préambule

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : PRESENTATION GENERALE ET DIAGNOSTIC

### Présentation générale de la commune :aujourd'hui et demain

P. 4 à 10

### 1- LES GRANDES CARACTERISTIQUES

↳ La démographie	P. 5
↳ L'économie	P. 5
↳ L'habitat	P. 5 à 6
↳ Espaces et équipements	P. 6
↳ Transports, déplacements et stationnement	P. 6 à 7
↳ Environnement (gestion de l'eau, risques majeurs et paysages)	P. 7
↳ La culture	P. 7

### 2- LES ENJEUX MAJEURS

1. Réduire les inégalités spatiales et améliorer les quartiers en difficulté	P.8
2. Définir un grand projet urbain pour le centre-ville	P.8
3. Créer de nouveaux sites économiques d'échelle et de vocation variées	P.8
4. Améliorer les déplacements en développant un réseau de voirie cohérent et diversifié	P.9
5. Protéger les espaces naturels, réduire les nuisances et prévenir les risques	P.9

### 3- LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

#### Diagnostic partagé par thématiques

P.11 à 31

1. Thématique emploi-formation-insertion	P.11 à 15
2. Thématique Santé	P.16
3. Thématique actions éducatives	P.17 à 21
4. Thématique Prévention de la délinquance et sécurité	P.22 à 25
5. Thématique Habitat – Cadre de vie	P.26 à 31

<b>A – <u>LA ZUS NORD</u></b>	<b>P.26 à 29</b>
1. La Maille 3	P.26
2. La Maille 2	P.27
3. La Maille 1	P.27
4. Le Mercure	P.28
5. Les Molières	P.28 à 29
<b>B – <u>LE CENTRE VILLE</u></b>	<b>P.29 à 30</b>
<b>C - <u>QUARTIERS SUD</u></b>	<b>P.30 à 31</b>

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : LES OBJECTIFS**

<b>LES AXES TRANSVERSAUX</b>	<b>P.33 à 37</b>
<b>ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>P.38</b>
<b>ACTIONS EDUCATIVES</b>	<b>P.39 à 40</b>
<b>SANTE</b>	<b>P.41</b>
<b>CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>P.42 à 43</b>
<b>HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	<b>P.44 à 51</b>
<b>I - <u>LA ZUS NORD</u></b>	<b>P.46 à 50</b>
1. La Maille 3	P.46
2. La Maille 2	P.46 à 48
3. La Maille 1	P.49
4. Le Mercure	P.49
5. Les Molières	P.50
<b>II - <u>CENTRE VILLE</u></b>	<b>P.50</b>
<b>III - <u>QUARTIERS SUD</u></b>	<b>P.50 à 51</b>

## **3<sup>ème</sup> PARTIE : LA GOUVERNANCE**

<b>A. LE COMITE DE PILOTAGE</b>	<b>P.53</b>
<b>B. LA DIRECTION DE PROJET</b>	<b>P.53 à 55</b>
<b>C. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES</b>	<b>P.56</b>
<b>D. LE CALENDRIER</b>	<b>P.57</b>

<b>E. EVALUATION ET OBSERVATOIRE DE LA VIE DES QUARTIERS</b>	<b>P.57 à 62</b>
<b>1 -<u>UNE ÉVALUATION COHÉRENTE AVEC LES SPÉCIFICITÉS DES CUCS</u></b>	<b>P.58</b>
<b>2 -<u>LES OBJETS CIBLES DE L'ÉVALUATION</u></b>	<b>P.58 à 59</b>
2.1 - l'évaluation de la mise en œuvre du CUCS et de ses effets	P.58
2.2 - l'évaluation des pratiques et des façons de faire	P.59
<b>3- <u>COMMENT PRÉPARER PUIS METTRE EN ŒUVRE L'ÉVALUATION ?</u></b>	<b>P.59</b>
3.1 - Pourquoi et comment formaliser des objectifs évaluables ?	P.59 à 60
3.2 - Comment envisager l'évaluation du CUCS ?	P.60 à 61
<b>4- <u>L'OBSERVATOIRE DE LA VIE DES QUARTIERS</u></b>	<b>P.61 à 62</b>

## **ANNEXES**

**TABLEAUX DIAGNOSTICS -THEMATIQUES CONTRAT DE VILLE**

**CRITERES D'ÉVALUATION PAR THEMATIQUES**

# PRÉAMBULE

Le Contrat de Ville 2001/2006 de Miramas s'achève au 31 décembre 2006. Ainsi, la commune, conformément à la circulaire du 24 Mai 2006 souhaite s'engager dans la nouvelle contractualisation que l'Etat propose pour la Politique de la Ville : le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale**.

La circulaire définit ce contrat comme étant la traduction « d'un **projet global et intégré donnant cohérence à l'ensemble des outils qui visent une amélioration de la situation des quartiers et des habitants** ».

Ce CUCS est donc le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

# **1<sup>ÈRE</sup> PARTIE**

## **PRESENTATION GENERALE ET DIAGNOSTIC**

# Présentation générale de la commune :

## aujourd'hui et demain

### 1- LES GRANDES CARACTERISTIQUES

**Miramas** figure parmi les 6 communes du Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence (SAN), territoire d'environ 93 000 habitants. Dixième ville du département et seconde ville des six que comprend l'intercommunalité en poids démographique, la commune de Miramas compte **23 281 habitants** (population INSEE - fiche notification DSU 2005).

Compte tenu des difficultés rencontrées par les habitants, la commune s'est inscrite dans les dispositifs de la Politique de la Ville dès la fin des années 70. Précédemment au CUCS, elle s'était engagée sur un Contrat de Ville de 2001 à 2006 sur trois grands quartiers : la ZUS Nord, le centre ville et le sud.

La situation sociale des habitants est particulièrement préoccupante. En effet, le nombre de personnes couvertes par les allocations logement sont de 8557 (soit plus du tiers de la population) selon la fiche de notification de la DSU 2005, avec un revenu par habitant d'environ 6257 € (alors que la moyenne des villes de plus de 10000 habitants est de 9344 €).

La Commune de Miramas a souhaité, au-delà du Contrat de Ville, s'engager sur différents dispositifs ou contrats permettant d'apporter des réponses aux besoins des habitants et notamment des enfants et des jeunes : s'appuyant sur un Projet Educatif Local, validé en Conseil Municipal, elle a pu renouveler son **Contrat Educatif Local**, et bénéficier d'un avenant de reconduction du **Contrat Enfance et du Contrat Temps Libre** (en cours de négociation pour le contrat unique de la CAF, le Contrat Enfance Jeunesse).

Par ailleurs, depuis 2003 la ville a mis en œuvre un **Contrat Local de Sécurité** sous l'égide d'un Conseil Local de Prévention de la Délinquance et de la Sécurité. Ce dernier a permis, entre autre, la mise en place d'une **cellule de veille éducative** qui, s'appuyant sur le plan de cohésion sociale, a œuvré à la mise en forme d'un dossier de candidature pour un **Programme de Réussite Educative**. Le PRE va se mettre en place d'ici à la fin de l'année 2006 dès le recrutement du coordonnateur par le Centre Communal d'Action Sociale porteur du programme.

Enfin, en 2004 et suite à la loi de programmation et d'orientation pour la ville du 1<sup>er</sup> Août 2003, la ville a souhaité s'engager sur un **projet de rénovation urbaine** d'un quartier de la ZUS Nord, la Maille 2. Ce projet bien qu'en cours de remaniement, est prêt à être envoyé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine par la Préfecture des Bouches du Rhône.

## 1. La démographie

Miramas a connu une forte croissance démographique entre 1970 et 1980 (doublement de la population), avec un net ralentissement de la croissance globale, tendant vers une stagnation, depuis les années 90, même si les contrastes sont forts d'un IRIS à un autre.

La population connaît également un vieillissement certain, la part des jeunes est donc en baisse sensible dans certains quartiers (notamment le centre ville).

La taille moyenne des ménages est de 2,6 personnes par foyer.

La présence des ouvriers et des retraités est une des caractéristiques de la commune.

## 2. L'économie

La ville de Miramas se caractérise par une prépondérance du tertiaire et de l'industrie ; les zones d'activités sont en fin de commercialisation, cela nécessitant de penser à une réserve foncière pour une nouvelle zone.

La commune a par ailleurs connu une baisse du taux d'activité entre 1990 et 1999, et donc par conséquent une montée du chômage dans la même période. Depuis la mise en place de la plate-forme logistique CLESUD, la tendance commence à s'inverser, confortée par l'installation de nouveaux commerces.

Néanmoins, le centre ville manque de dynamisme et globalement il faut s'attacher à revoir le dimensionnement des équipements commerciaux au regard de la taille de la ville et le rééquilibrage de l'organisation commerciale au nord et au sud.

L'activité agricole a fortement diminué et l'activité touristique reste très limitée et principalement due à une capacité d'hébergement très faible voire inexistante. Néanmoins, les potentialités de la commune permettent d'envisager une évolution tout à fait intéressante.

## 3. L'habitat

La commune de Miramas a connu une très forte progression du parc de logements dans les années 70, suivie d'un net ralentissement.

Un parc de logement qui est quasiment composé de résidences principales (93,9 %) avec une offre locative importante (56,7 %) mais un déficit de propriétaires des résidences principales (41,1 %).

L'habitat collectif est très présent et l'on a une proportion de logements sociaux de 43 % (la loi SRU exige un taux de 20 %). Cette proportion est bien plus élevée selon les quartiers.

Le taux de vacance est très différent selon les quartiers : de quasi nul dans les quartiers où l'habitat social est prédominant, il reste en proportion assez élevé dans le centre ville (habitat indigne ou en très mauvais état).

La mixité sociale n'est pas toujours assurée sur certains quartiers, c'est d'autant plus vrai lorsque le taux de logements sociaux est majeur.

Toutefois, la commune a accueilli depuis quelques mois de nouveaux programmes de constructions permettant d'aller vers plus de mixité.

#### **4. Espaces et équipements**

La commune connaît un manque évident d'espaces publics de référence, clairement identifiés et accessibles à la population.

Le cœur de ville est complètement à repenser et à recomposer, celui-ci souffrant d'un manque de lisibilité et subissant de plein fouet la coupure urbaine entre le nord et le sud du fait de la voie de chemin de fer.

Par ailleurs, les grands ensembles subissent des phénomènes d'exclusion spatiale et les liaisons inter quartiers sont à créer ou recréer.

Les équipements publics essentiels à la vie locale sont assez nombreux mais inégalement représentés géographiquement : si les équipements culturels et sportifs sont a priori suffisants, les équipements de la petite enfance restent à développer ou à optimiser, voire à rénover.

La ville mériterait aussi de bénéficier d'un équipement fort et structurant qui permettrait de la distinguer des autres villes de l'intercommunalité et de préférence dans les quartiers prioritaires.

#### **5. Transports, déplacements et stationnement**

Miramas n'échappe pas à la suprématie de la voiture sachant que le réseau de transports en commun n'offre pas aujourd'hui de réelle alternative aux déplacements effectués en voitures particulières, d'où l'intérêt d'un projet de restructuration et de réorganisation du réseau existant (compétence de l'intercommunalité).

Cette prédominance de la voiture entraîne des problèmes de sécurité routière, avec une vitesse excessive constatée sur les grands axes mais aussi des risques aux sorties de certaines écoles.

Néanmoins, la présence de grands axes au gabarit intéressant peuvent laisser penser que des aménagements favorisant la mixité des modes de déplacement sont envisageables, comme les pistes cyclables.

L'offre de stationnement est globalement satisfaisante, mais son mode d'organisation est à revoir compte tenu notamment de l'attractivité du centre ville qui commence à se faire sentir et qui ne manquera pas de progresser dans les années qui viennent.

## **6. Environnement (gestion de l'eau, risques majeurs et paysages)**

La protection de l'environnement et de l'eau est particulièrement essentiel pour la commune dans la mesure où cette ressource est vulnérable.

Autres points de vulnérabilité de ce territoire : quatre risques majeurs que sont les séisme, les transports de matières dangereuses, les risques industriels et les feux de forêt (particulièrement sensible sur certains quartiers et notamment aux limites de la ZUS Nord).

Le territoire de Miramas est un territoire riche et contrasté au niveau paysagé, malgré une topographie générale de plaine. Cette caractéristique peut être un atout à développer pour le futur.

## **7. La culture**

La commune souhaite rechercher une identité propre passant par la mise en œuvre d'une nouvelle image, non seulement auprès des gens extérieurs qu'auprès de ses propres habitants.

Cela peut passer par la valorisation de richesses patrimoniales diversifiées et pourtant mal connues. Miramas bénéficie d'une situation géographique de qualité et malgré cela peu de visiteurs s'y attardent. Des espaces exceptionnels comme la Poudrerie royale, des infrastructures culturelles démontrent encore les atouts de la ville. L'histoire et les origines ferroviaires de Miramas méritent peut-être la naissance d'un outil de valorisation tel que la création d'un Musée du rail.

Il convient de poursuivre une politique d'embellissement de la ville, de la même manière que de renforcer et diversifier l'animation pour la rendre plus attractive (communication et organisation d'évènements forts encore insuffisants).

## **2- LES ENJEUX MAJEURS**

Au regard des potentialités et contraintes précédemment mises en évidence, et dans le respect des objectifs communaux de développement du territoire, **cinq enjeux** se dégagent, assurant le **fondement et les bases du Projet Urbain de la ville**.

### **1. Réduire les inégalités spatiales et améliorer les quartiers en difficulté**

- Développer la qualité de vie urbaine
- Améliorer le parc d'habitat existant par des mesures de réhabilitation et de résidentialisation
- Poursuivre l'équipement des quartiers (éducation, culture, loisirs, sports, petite enfance, adolescence, 3<sup>ème</sup> âge, commerces)
- Réaffirmer le rôle fédérateur de l'espace public
- Dé densifier ponctuellement certaines cités

### **2. Définir un grand projet urbain pour le centre-ville**

- Définir le périmètre d'intervention du renouvellement urbain (limites du centre-ville)
- Poursuivre l'éradication de l'habitat insalubre
- Composer des espaces publics fédérateurs d'une nouvelle urbanité (lien social)
- Favoriser l'implantation d'un grand équipement à vocation intercommunale (Palais des congrès, ou autre...)
- Développer la capacité d'accueil touristique (hôtellerie, etc.)
- Paysager l'espace urbain
- Réaménager le secteur de la gare et ses abords
- Etudier la faisabilité d'un enfouissement des voies SNCF, en cœur de ville
- Accroître la capacité en stationnements

### **3. Créer de nouveaux sites économiques d'échelle et de vocation variées**

- Développer une nouvelle offre en matière d'espaces d'activités industrielles
- Développer de nouveaux sites pour l'emploi tertiaire
- Développer l'offre commerciale en centre-ville et dans les quartiers
- Développer la capacité d'accueil touristique
- Aménager le site de l'ancienne poudrerie
- Valoriser le potentiel économique des espaces agricoles et naturels

#### 4. Améliorer les déplacements en développant un réseau de voirie cohérent et diversifié

- Désenclaver le centre ville en assurant les conditions de son contournement (Ouest et Sud)
- Développer le réseau de transports en commun
- Développer les modes émergents (piétonniers et pistes cyclables)
- Développer la capacité de stationnements dans les quartiers
- Elargir ou recalibrer les voies non sécurisées (de largeur inférieure à 4 mètres)
- Paysager le réseau de voiries primaires
- Requalifier les entrées de ville

#### 5. Protéger les espaces naturels, réduire les nuisances et prévenir les risques

- Trouver un équilibre entre la protection et la valorisation des espaces naturels :
  - les rives de l'Etang de Berre, les zones Natura 2000
  - les massifs boisés Pont de Rhaud et Sulauze
- Définir les conditions qui permettront :
  - de sécuriser l'alimentation en eau potable ( captage, stockage )
  - de préserver les milieux naturels (zonage d'assainissement)
- Les terrains désaffectés et pollués de la COGEMA : des éléments à prendre en compte pour définir le devenir du site (exemple : le musée du rail).
- Prendre les mesures nécessaires visant à protéger la population des risques majeurs.

### **3- LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

La ville de Miramas souhaite, au travers d'un projet de développement urbain et social, mieux prendre en compte les problématiques de la population du territoire, notamment de la population la plus fragile. Ce projet porte sur plusieurs axes forts que sont :

**1. Faciliter l'accès aux services en améliorant leur lisibilité et améliorer le suivi des familles en difficultés** : regroupement dans un même lieu des assistantes sociales RMI de la ville et du Conseil Général, améliorer l'accueil et l'écoute des familles dans le secteur de la petite enfance (projet de service – informatisation ...), centralisation des inscriptions pour les centres aérés, regroupement des associations caritatives, présentes et à venir, afin de faciliter l'aide aux personnes démunies par un partenariat accru, ...

**2. Développer le lien social notamment pour les personnes isolées ou empêchées** : portage de livres ou des repas à domicile, développement d'actions d'éveil autour du jeu, actions éducatives ou d'animations intergénérationnelles ...

**3. Partager la connaissance des problématiques par le développement d'outils d'observation locale et de recueil des informations :** fiches de suivi des familles, observatoire local et développement de l'outil statistique, mise en réseau des acteurs, ...

**4. Assurer un accompagnement social des familles, notamment dans le cadre des projets de rénovation urbaine ou de constructions neuves :** prévention des souffrances liées au déplacement des populations, aller vers un nécessaire rééquilibrage de la politique de peuplement à l'échelle intercommunale dans le respect de la loi SRU, ...

**5. Avoir une vigilance accrue quant aux mutations urbaines et sociales que la ville va connaître afin d'anticiper au mieux les besoins nouveaux en équipements et en mesures sociales (futur PLU)**

**6. Accompagner les locataires (personnes seules, jeunes ou non, familles) dans leur logement par le biais d'actions éducatives (droits et devoirs), en leur facilitant la lecture de leur environnement :** actions portant sur l'usage de son logement, les économies d'énergies, les obligations d'un locataire, ses droits, l'auto-réhabilitation... Ce volet trouvera sa déclinaison au travers, entre autres, de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ;

**7. Améliorer l'accueil des personnes dépendantes :** par le développement de structures et d'actions éducatives et d'animations, notamment intergénérationnelles

**8. Améliorer l'écoute des professionnels du champ social,** avec l'appui de partenaires compétents (analyse des pratiques, psychologue, ...).

**9. Soutenir la fonction parentale** en s'appuyant sur le partenariat local existant, en ayant comme objectif d'aboutir à la mise en place d'une Maison des Parents, véritable lieu d'écoute et d'aide pour tous les parents rencontrant des difficultés de différents ordres.

**Ces enjeux, tant urbains que sociaux, permettent de poser les axes forts de la commune et d'entrevoir ainsi son évolution pour les années à venir.**

# DIAGNOSTIC PARTAGÉ PAR THÉMATIQUES

## 1. Thématique emploi-formation-insertion

### Un territoire économiquement peu dynamique car peu attractif

Miramas fait partie du bassin d'emplois générés par la ville de Fos-sur-Mer (Complexe industrialo-portuaire du Golfe de Fos) qui a permis à la ville de doubler son poids démographique entre 1968 et 1982. Toutefois, le territoire demeure peu attractif pour les entreprises des bassins d'emploi du pourtour de l'Etang de Berre (soit une vingtaine de km de distance), de sorte qu'il est observé une certaine désaffection industrielle.

De plus, quatre pôles urbains plus dynamiques se situant dans un rayon géographique de 35 à 60 km (Arles, Avignon, Aix en Provence et Marseille) concentrent les activités tertiaires (administrations, services publics), au détriment de Miramas et de son attractivité, d'où une désertification administrative.

Ainsi, seulement trois principaux employeurs sont présents sur le territoire communal : la plate-forme logistique CLESUD (2000 emplois prévus d'ici 2007), la SNCF (800 emplois), Miramas étant la seconde gare de triage de France, et la COGEMA.

### Un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes et les femmes

En 1999, Miramas comptait 23,2% de chômeurs, alors que la moyenne nationale s'élevait à 12,8%, soit presque le double. Depuis dix ans, le chômage ne cesse d'augmenter, dans des proportions supérieures au taux de chômage du département des Bouches-du-Rhône : + 38,9% contre + 26,1%.

Parmi cette frange importante de la population, il est à noter que 58% sont des femmes, taux particulièrement important au regard du taux départemental et national (53%).

Également, il faut souligner que parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 43,5% sont au chômage (pour une moyenne de 25,6 % dans les Bouches-du-Rhône et de 33,9% au niveau national).

## Des cellules familiales très fragilisées

Parallèlement au taux chômage particulièrement élevé sur Miramas, le nombre des ménages bénéficiaires de minima sociaux (type RMI et API) est important, de l'ordre de 10% pour le RMI, et supérieur aux communes membres du SAN et au département ; de sorte que la part des foyers fiscaux non imposés est élevée (61,3 % en 1999).

Par ailleurs, parmi la population active ayant un emploi, 34,4% sont des ouvriers (20% en Bouches-du-Rhône) et 31,3% sont des employés. Miramas dénombre seulement 4,3% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, et 6,4% de cadres et professions intellectuelles supérieures (14,8% pour le département).

Autre point à souligner, témoignant de la fragilité des cellules familiales, la forte augmentation des familles monoparentales (+51,4% entre les deux recensements), dont les familles composées d'homme seul avec enfant(s) (+55,3%), et la diminution des couples avec enfants (-9,5%).

En évolution annuelle, sur les douze derniers mois, le recul du nombre de demandeurs d'emploi atteint 7,1% ce qui représente plus de 300 demandeurs d'emploi de moins qu'en mars 2005. C'est plus que les baisses enregistrées au niveau départemental (-3,9%) et régional (-6,1%) mais légèrement inférieure à la tendance nationale (-7,5%)

Toutefois, l'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi révèle des variations différentes selon les communes de -3,3% pour Istres à -21,2% pour Cornillon-Confoux.

Malgré une baisse sensible du nombre de femmes et de jeunes (moins de 25 ans), on note toujours, dans notre territoire, la **part prédominante** de ces catégories dans la demande d'emploi. **La structure économique (importance du tissu industriel) et démographique (jeunesse de la population) explique en grande partie ce phénomène.**

Le nombre de **demandeurs de longue durée** (>à un an) s'est stabilisé sur le territoire (-0,6%) mais enregistre, toutefois, **une augmentation sur Miramas** (+1,3%) et Port Saint Louis du Rhône(+8,4%).

### EVOLUTION DE LA D.E.F.M 1

Cette tendance à la baisse est supérieure à celle observée au niveau départemental (-3,9%) et régional (-6,1%) mais légèrement moindre qu'au plan national (-7,5%).

#### **Miramas**

<u>Nombre de D.E.F.M 1</u>	Mars 2006 : 1172	Mars 2005 : 1 305
<u>Evolution :</u>	sur 1 an : -10,2%	Sur 3 ans : -8,4%

### EVOLUTION DE LA D.E.F.M 1 – LES FEMMES

Sur les douze mois, le nombre de D.E.F.M 1 féminin a connu une diminution sensible (-4%) Toutefois celle-ci reste très inférieure à celle des hommes (-10,8%). Ce phénomène a pour conséquence d'accroître encore la spécificité du territoire qui se traduit par la part prépondérante qu'ont les femmes dans la demande d'emploi (55,8%) contrairement à ce que l'on voit au niveau départemental (46,6%) et régional (47,4%) Le poids, encore prépondérant, de l'industrie dans l'économie du territoire explique probablement cela.

#### **Miramas**

<u>Nombre de D.E.F.M 1 :</u>	Mars 2006 : 629	Mars 2005 : 667
<u>Part des femmes dans le total :</u>	53,7 %	
<u>Evolution :</u>	sur 1 an : -5,7%	Sur 3 ans : -13,1%

### EVOLUTION DE LA D.E.F.M 1 – LES MOINS DE 25 ANS

Forte diminution du nombre de jeunes dans la D.E.F.M I

Entre mars 2005 et mars 2006, Ouest Provence a connu une très forte diminution du nombre de D.E.F.M 1 de moins de 25 ans. En effet, ceux-ci ont enregistré une baisse de 12,8% sur les douze mois, soit une diminution plus importante qu'au niveau départemental (-8%) et régional (-8,2%). Toutes les communes du territoire bénéficient de cette embellie avec plus ou moins d'importance (de -4,1% pour Istres à -24,3% pour Miramas). Toutefois si l'on regarde l'évolution sur les trois dernières années, cette diminution est beaucoup moins importante dans Ouest Provence (-1,2%) qu'au niveau départemental (-6,2%) ou régional (-3,2%). La jeunesse relative du territoire explique probablement ce phénomène.

Malgré la baisse spectaculaire enregistrée au cours des douze derniers mois, la part importante des jeunes dans la demande d'emploi (17,4%) reste une spécificité du territoire avec des chiffres qui sont de 4 points supérieurs à ce que l'on peut voir au niveau départemental et régional.

#### **Miramas**

<u>Nombre de D.E.F.M 1 :</u>	Mars 2006 : 193	Mars 2005 : 255
<u>Part des jeunes dans le total :</u>	16,5 %	
<u>Evolution :</u>	sur 1 an : -24,3%	Sur 3 ans : -7,2%

### EVOLUTION DE LA D.E.F.M 1 – LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE

Relative stabilité du nombre de chômeurs de longue durée (+ de 1 an)

Sur un an, la forte diminution du nombre de demandeurs d'emploi n'a pas eu d'impact sur les demandeurs de plus d'un an dont le nombre reste relativement stable (-0,6%) contrairement au département (-5,3%) et à la Région (-6,2%).

Les communes de Miramas (+1,3%) et de Port Saint Louis (+8,4%) enregistrent une augmentation sur ces 12 mois.

La part des CLD dans la demande d'emploi (33,5%) est sensiblement identique à celle du département (33,1%) mais supérieure à la région (29,6%).

#### **Miramas**

<u>Nombre de D.E.F.M 1 :</u>	Mars 2006 : 402	Mars 2005 : 397
<u>Part des CLD dans le total :</u>	34,3 %	
<u>Evolution :</u>	sur 1 an : +1,3%	Sur 3 ans : - 2%

## Typologie du public accompagné par le PLIE

**2302** personnes ont été accompagnées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 (110% de l'objectif fixé dans l'accord pluriannuel) avec **71%** de femmes pour 29% d'hommes. La tranche d'âge la plus représentée est **les >= à 26 ans et <= à 40 ans** avec 47% du public, viennent les > à 40 ans et <= à 50 ans. Le public jeunes (< de 26 ans) vient en troisième position.

A l'entrée dans le dispositif, les DELD représentent 50% des personnes, les bénéficiaires du RMI 47%. Les niveaux de formation sont assez faibles puisque 45% des personnes ont un niveau < à V et 37% ont un niveau de V. **Les habitants de Miramas suivis par le PLIE représentent 37% des publics accompagnés.**

Pour les sorties positives, **703** ont été enregistrées (100% de l'objectif fixé). Elles ont concernées 69% de femmes, 43% d'allocataires du RMI, 39% de niveau <= au CAP/BEP, 13% de moins de 25 ans.

Sur les autres sorties du dispositif ( 845 enregistrées ), 60% sont provoquées par des abandons de parcours des bénéficiaires ou des sorties à l'initiative de leurs référents de parcours, 37% sont liées à une indisponibilité des bénéficiaires, 3% sont liées à des reprises d'emploi connues pour lesquelles le référent de parcours n'a pas pu produire de justificatif.

## Autres caractéristiques

### Migrations alternantes :

Le territoire de Ouest Provence est un territoire attractif et pourvoyeur d'emplois : 51,5% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, 81% des actifs du bassin travaillent à l'intérieur de celui-ci, 10360 personnes sortent chaque jour du territoire pour travailler, 14164 personnes entrent chaque jour sur le territoire pour travailler, plus de 77% des déplacements domicile-travail se font en voiture.

### Flux sur le marché du travail :

- offre d'emploi collectées en 2004 : 7155 en un an, avec une large part d'offres de personnels qualifiés,
- une majorité d'offres en contrats « précaires » : les missions d'intérim constituent le 1<sup>er</sup> type d'offres sur le territoire, essentiellement sur le BTP, mécanique/électricité/électronique, transport et logistique,
- des tensions importantes sur certains métiers qui entraînent des difficultés de recrutement : viticulteur/arboriculteur, ouvrier non qualifié formage métal, ouvrier qualifié magasinage/manutention,
- les métiers qui proposent le plus d'offres : viticulteur/arboriculteur, agent d'entretien, ouvrier qualifié magasinage/manutention, ouvrier non qualifié emballage/manutention, serveur de café et restaurant.

**L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de Miramas effectué par le CDG 13 en 2003 a mis en évidence pour cette thématique le fait que les projets validés s'adressaient à un public déjà repéré par les structures d'accompagnement et les porteurs de projets.**

L'équipe de la Mission Ville, à l'analyse des objectifs mentionnés dans le contrat, pense que si la plupart n'ont pas été atteints dans ce cadre là, c'est qu'il s'agissait davantage des compétences de droit commun du SAN ou d'autres partenaires institutionnels plutôt que d'objectifs spécifiques d'un contrat de ville.

## 2. Thématique Santé

### Des problématiques sanitaires et sociales

#### ▪ Au primaire

Le suivi qu'exercent les médecins scolaires permet de détecter certaines difficultés, comme les problèmes de vue et d'audition. Toutefois, l'identification des enfants souffrant de dyslexie est plus difficile.

Se pose ensuite la question de la suite donnée par les parents.

Les enseignants soulignent aussi le manque de sommeil pour certains enfants, entraînant un déficit de concentration.

Les pratiques alimentaires engendrent des phénomènes de surpoids, phénomènes aggravés par l'accès limité à la pratique d'activités sportives.

Les situations de mal-être touchent des enfants de primaire.

Enfin, l'hygiène est parfois insuffisante chez certains enfants.

#### ▪ Au collège

Les problématiques sanitaires des adolescents prennent des formes différentes :

- Les conduites addictives avec la consommation de produits licites (alcool) et illicites (cannabis, cocaïne pour les plus âgés).
- Des états dépressifs, résultant d'une situation de mal-être chez certains adolescents. A titre indicatif, un quart des jeunes venant au PAEJ vient pour des problèmes liés à un mal-être.
- Des problèmes liés à la sexualité : difficulté de gérer la relation filles/garçons, accès à la contraception.

Ces souffrances psychiques et psychologiques sont relevées par les professionnels du secteur médico-social. Certaines d'entre elles peuvent être considérées comme étant à l'origine d'autres problématiques (violence, incivilités, absentéisme...).

A ce sujet, dans son bilan sur les 6 premiers mois d'activités, le PAEJ indique qu'un quart des jeunes vient pour des problèmes de violence (agie ou subie).

Le centre de santé mutualiste implanté dans la ZUS nord, a relevé en 2005, **9409 patients** (avec 4687 hommes et 5903 femmes) pour 36 911 actes en médical et 3221 patients en dentaire. **Les moins de 25 ans représentent une grande majorité** des patients (3950), les 25/39 ans comptabilisés représentaient 1978 personnes et les 40/59 ans 2719.

**Le volet santé souffre aujourd'hui d'une absence de diagnostic précis et récent, c'est pourquoi la commune souhaite engager un travail plus approfondi en la matière dont le contenu sera précisé page 41.**

### 3. Thématique actions éducatives

#### Démographie de la petite enfance et de l'enfance

- Les chiffres PMI font état de 316 naissances en 2003, on peut sûrement tabler sur les mêmes chiffres en 2004 et 2005.
- À la rentrée 2005, 2 600 enfants étaient scolarisés.

#### Petite enfance (0-6 ans)

Année naissance	2005 moins d'un an	2004 un an	2003 deux ans	2002 trois ans	2001 quatre ans	2000 cinq ans	1999 six ans	TOTAL
Nombre	320***	320***	<b>316**</b>	318*	326*	344*	288*	<b>2 232</b>

Chiffres : \*\*\* estimation basée sur 2003, \*\* chiffres PMI, \* inscriptions scolaires 2005

#### Enfance (7-10 ans)

Année naissance	1998	1997	1996	1995	Total
Nombre	338	304	297	293	1232

Chiffres : inscriptions scolaires 2005

#### Effectifs des élèves scolarisés sur Miramas

	Privé	Public	ZEP	ZUS
<b>Premier degré</b>				
<b>Ecoles maternelles</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<i>Nombre d'élèves (année scolaire 2006-2007)</i>	86	1065	414 <i>pu</i>	414
<b>Ecoles primaires</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<i>Nombre d'élèves (année scolaire 2005-2006)</i>	132	1559	546	546
<b>Second degré</b>				
<b>Collège</b>	-	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<i>Nombre d'élèves (année scolaire 2006-2007)</i>		1360	494	494
<b>Lycée d'enseignement général et technologique</b>	-	<b>1</b>	-	-
<i>Nombre d'élèves (année scolaire 2005-2006)</i>		676		
<b>Lycée professionnel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-
<i>Nombre d'élèves (année scolaire 2005-2006)</i>	274	507	507	507

Les **élèves boursiers** (année scolaire 2005/2006) présents sur la commune sont, selon les établissements, dans des proportions non négligeables :

- ❖ Collège Miramaris : 319 soit 67,3 % (ZEP),
- ❖ Collège La Carraire : 89 soit 23,2 %,
- ❖ Collège Camus : 165 soit 25,67 %,
- ❖ LEP Les Alpilles : 289 soit 57 % (ZEP),
- ❖ Lycée Cocteau : 245 soit 36,24 %.

#### **a- Des cellules familiales très fragilisées**

Le nombre des ménages **bénéficiaires de minima sociaux** (type RMI et API) est important, de l'ordre de 10% pour le RMI, et supérieur aux communes membres du SAN et au département ; **la part des foyers fiscaux non imposés est élevée** (61,3 %.en 1999).

**A noter la forte augmentation des familles monoparentales** (+51,4% entre les deux recensements), dont les familles composées d'homme seul avec enfant(s) (+ 55,3%), et la **diminution des couples avec enfants** (-9,5%).

#### **b- Les élèves miramasséens en difficulté.**

- ❖ Les difficultés scolaires rencontrées ne touchent pas seulement les enfants et les jeunes du réseau de réussite scolaire.

■ Les établissements du Réseau de Réussite Scolaire de Miramas : des élèves en grande difficulté.

■ Hors réseau : quelques difficultés.

■ Des comportements violents de plus en plus précoces

■ Une forte progression des situations de décrochage scolaire

- ❖ Des difficultés « extrascolaires »

➤ Un faible suivi éducatif

- Les difficultés des enfants au primaire et au collège ne trouvent pas de solutions ni d'appui au sein des familles.

Ces difficultés produisent deux effets majeurs :

- **Un manque de suivi de certains enfants hors temps scolaires, que ce soit pour l'aide à la scolarité ou l'incitation au développement culturel,**
- **Des difficultés à mobiliser les familles dans le suivi de la scolarité : rencontres parents/enseignants, présence dans les associations de parents d'élèves, sorties scolaires, connaissance des choix possibles pour l'orientation.**

➤ Un manque de participation aux activités extrascolaires

**Les activités extrascolaires** permettent la socialisation de certains enfants « livrés à eux-mêmes » après l'école. Elles peuvent ainsi partiellement compenser le manque de suivi par les parents. C'est aussi un moyen de développer l'ouverture d'esprit. Le constat fait par de nombreux acteurs est que ces activités ne sont pas accessibles à tous. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

▪ **Des problèmes d'accessibilité à l'offre :**

- Des freins financiers,
- Des freins « culturels » : les activités extrascolaires ne sont pas toujours perçues comme « utiles » par les familles. Par ailleurs, ces activités nécessitent de changer de quartier, ce qui peut rendre les parents réticents à inscrire leurs enfants. Cette problématique est **accentuée pour les enfants de parents non francophones**, particulièrement isolés et pour qui l'accès aux activités extrascolaires est peu développé,
- Les créneaux horaires sont parfois inadaptés à la disponibilité des adolescents: peu d'activités en soirée, week-end et pendant les vacances scolaires.

▪ **Une adéquation à améliorer entre l'offre et la demande:**

Même si des progrès ont été obtenus depuis 2001, il reste encore des avancées à opérer. En effet :

- Il y a des manques dans l'offre pour certaines tranches d'âge, notamment pour les 13-16 ans et les 17-25 ans.
- Peu d'activités culturelles / artistiques et citoyennes sont proposées et/ou fréquentées par ces publics.
- Une inadaptation des horaires d'ouverture, un manque de personnels, une communication pas assez coordonnée ou réfléchie.

▪ **Les difficultés sociales se retrouvent dans ces activités:**

On retrouve les difficultés mentionnées précédemment dans ces activités : difficulté de concentration, problème d'agressivité voire de violence.

**Les réponses apportées par l'ensemble des acteurs socio-éducatifs de la ville**

Les dispositifs contractuels de la ville

	<b>CEL</b>	<b>CTL</b>	<b>CDV</b>	<b>CLSPD</b>	<b>CLAS</b>
<b>Difficultés scolaires</b>	++	+	0	0	+++
Primaire	++	++	+	0	++
Collège	++	++	0	++	+
<b>Difficultés sociales</b>	+	0	++	+	0
Suivi éducatif	++	+	+	+	+
Activités extrascolaires	+++	+++	++	++	+
Problèmes sanitaires	++	0	+	+	0

## Le volet éducation du Contrat de Ville

L'Évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Miramas pointait en 2003 à la fois la faiblesse, voire l'absence d'actions pour la cible 16-25 ans, les difficultés pour capter et mobiliser durablement ces jeunes, et la nécessité de sortir d'un système de « consommation à la carte » d'activités sans contrepartie.

Il préconisait de « Favoriser l'émergence de projets citoyens par les 13-25 ans à forte valeur participative comme les Chantiers éducatifs, les formules d'aide aux projets soutenus devant un jury... »

Concernant les jeunes en processus de déscolarisation ou en rupture scolaire, ce rapport recommandait un renforcement du travail de coordination entre l'Éducation Nationale et les professionnels de l'insertion pour « proposer des solutions innovantes, dérogeant au droit commun ».

Le Contrat de Ville n'a pas permis de répondre à toutes ces problématiques, même si la mise en place notamment de la cellule de veille éducative a renforcé le partenariat. Pour autant elle n'est pas aujourd'hui en capacité de proposer des actions concrètes pour ce type de public.

### Contrat Éducatif Local (CEL)

Le CEL a permis d'organiser la mobilisation des partenaires autour du Projet Éducatif. Il constitue un cadre de référence et de cohérence pour l'organisation et l'évolution des activités périscolaires comme extrascolaires. Il est la déclinaison du volet éducation et est rattaché au Contrat de Ville.

#### ➤ Une population jeune et faiblement diplômée

Les miramasséens sont jeunes puisque **27,8% des habitants ont moins de 20 ans**, pour une moyenne départementale de 24% et nationale de 25%. Ce taux atteint 32% dans la ZUS. Cette caractéristique peut être un handicap du point de vue de l'insertion professionnelle, mais elle peut être aussi analysée comme un atout qu'il faut savoir exploiter au regard des évolutions perceptibles dans le secteur industriel notamment.

**27,9% des habitants de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme** en 1999 contre 22% pour le département et 20% pour la France. Les quartiers de La Rousse, Les Cités-Jardins concentrent particulièrement cette population (36 à 41% de jeunes non diplômés).

Le niveau de formation est également peu élevé : **28,2% des jeunes ont un niveau C.A.P-B.E.P.** Seulement 3,2% des miramasséens ont un diplôme de niveau supérieur pour un taux départemental et national bien supérieur (10,1% et 9,1%). Notons tout de même la forte évolution de cette frange de la population entre les deux recensements (+ 150%).

### ➤ La formation des acteurs.

Dans le cadre du Contrat de Ville et du Contrat Temps Libre (CAF), différentes actions ont été mises en œuvre.

Des formations d'acteurs ont pu voir le jour en début de Contrat de Ville en direction des associations porteuses d'actions.

Des formations de personnels d'animation (Bafa, Bafd, sessions d'approfondissement) ont permis d'améliorer de façon notable la qualité des équipes d'encadrement et d'animation.

Une formation / action autour du Projet Éducatif Global local (initié par le référent DDJS et le coordonnateur) s'adressant aux personnels d'encadrement des différentes structures de proximité et structures municipales a favorisé un travail de coordination, de mutualisation des pratiques en s'appuyant sur un cadre défini et validé (le PEL).

Une action autour de la santé et l'hygiène alimentaire s'est mise en place pendant le temps de la pause méridienne pour les enfants des écoles élémentaires du Réseau de Réussite Educative en renforcement des actions de droit commun.

### ➤ L'effet bénéfique des différents contrats.

Le Contrat de Ville 2001-2006, le Contrat Éducatif Local, le Contrat Temps Libre ont enclenché la naissance d'une culture de travail en transversalité, une habitude de réflexion commune évitant les effets « doublons » et les redondances éventuelles.

Le volet périscolaire a permis de répondre aux besoins des enfants et des jeunes ainsi qu'une prise en compte des demandes des familles.

Le volet extra scolaire a répondu aussi à des besoins. Les deux secteurs restant encore déficitaires sont ceux de la tranche d'âge « petite enfance » et de la tranche d'âge « préadolescents / adolescents », même si des avancées ont déjà eu lieu.

Si l'on peut noter une forte participation aux activités sportives et donc a priori une offre suffisante, il n'en est pas de même pour le volet culturel et artistique. Un déficit d'intérêt est encore trop évident, l'accent devra donc être mis sur ce secteur.

## 4. Thématique Prévention de la délinquance et sécurité

### La délinquance constatée

<b>Sécurité et Prévention de la Délinquance</b>	<b>ZUS</b>	<b>CV</b>	<b>SUD</b>	<b>Commune</b>		<b>SAN</b>	<b>Dpt 13</b>	<b>SOURCE</b>
<b>Type de délit.....</b>	<b>2004</b>			<b>2004</b>	<b>2005</b>			
Criminalité générale				<b>1 428</b>	<b>1 696</b>			Etat 4001/2005
Taux de criminalité pour 1 000 habitants				<b>~ 64</b>			<b>98</b>	Mission Ville
Total délinquance de voie publique (4 à 11)	<b>184</b>			<b>865</b>	<b>1 021</b>			Etat 4001/2005
Nombre de vol a main armé	<b>2</b>			<b>5</b>	<b>5</b>			Etat 4001/2005
Nombre de vol avec violence	<b>4</b>			<b>46</b>	<b>48</b>			Etat 4001/2005
Nombre de cambriolage	<b>25</b>			<b>131</b>	<b>177</b>			Etat 4001/2005
Nombre de vol à la tire				<b>12</b>	<b>5</b>			Etat 4001/2005
Nombre de vol de véhicules et va et véhicules avec fret	<b>30</b>			<b>115</b>	<b>109</b>			Etat 4001/2005
Nombre de vol à la roulotte et vol accessoire	<b>31</b>			<b>171</b>	<b>265</b>			Etat 4001/2005
Nombre de vol véhicule deux roues	<b>11</b>			<b>47</b>	<b>50</b>			Etat 4001/2005
Nombre de dégradation	<b>81</b>			<b>338</b>	<b>362</b>			Etat 4001/2005

*Observatoire de la vie des quartiers de Miramas – Août 2006*

La délinquance constatée est modérée, en baisse et contrôlée. Avec un taux de criminalité autour de 64 ‰ contre 98 ‰ pour le département, la ville se situe dans la moyenne nationale à 63,5 ‰ pour l'année 2004.

La délinquance de voie publique représente environ 60% de la délinquance générale. Après les dégradations qui comprennent notamment les dégradations de véhicules privés (20% des infractions constatées), les vols à la roulotte et les vols d'accessoire dans les véhicules constituent une part importante de la délinquance constatée sur la ville. Viennent ensuite les vols de véhicules et les cambriolages. La délinquance d'appropriation représentent près de 40 % de la délinquance constatée sur la ville pour l'année 2005. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années.

Concernant les auteurs, les derniers chiffres datent du diagnostic local de sécurité de 2002. La délinquance est avant tout le fait d'hommes majeurs, environ 60 %. Les femmes, mineures et majeures confondues, représentent environ 15% des mis en cause.

Si la part des mineurs dans la délinquance est stable depuis 2002, elle se situe aujourd'hui dans la moyenne du ressort du TGI d'Aix-en-Provence autour de 25%. Elle est plus élevée qu'au niveau national (21,18 %) mais moins importante qu'au niveau départementale (environ 30%).

80 % des mis en cause résident à Miramas.

50 à 55% résident dans l'un des quartiers de la ZUS, qui représentent environ 1/3 de la population ; et 20 à 25% résident dans les quartiers sud de la ville, qui représentent environ 15% de la population.

Des différents diagnostics et statistiques, il ressort les éléments suivant :

- La délinquance est essentiellement une délinquance de voie publique (essentiellement des contraventions et délits de moins de 5 ans d'emprisonnement).
- La délinquance est locale et territorialisée.
- La part des mineurs dans les auteurs d'infractions, sans être alarmante, mérite un traitement particulier.

### Le sentiment d'insécurité

Les quartiers les plus précarisés sont à la fois sources et victimes de la délinquance. Le sentiment d'insécurité est donc plus élevé dans les quartiers prioritaires. Une enquête menée auprès des habitants de Miramas au printemps 2006 permet de préciser ces constats.

Plus de la moitié des personnes interrogées se sentent plutôt en sécurité dans leur quartier la semaine, le week-end et la journée. Cependant, la tendance s'inverse lorsqu'il s'agit du soir. Plus de la moitié des personnes interrogées ne se sentent plutôt pas ou pas du tout en sécurité dans la commune le soir. Plus il est tard, moins les habitants se sentent en sécurité : 75 % de personnes interrogées ne se sentent pas en sécurité après 22h.

Un tiers des sondés considère que le manque de sécurité est le problème le plus important dans son quartier.

Parmi ces habitants : 18% habite à la Maille II,  
14,9% à la Maille III, au Mercure,  
12% au centre ville et aux Cités Jardin- Carraire,  
10,5% à la Maille I,  
3% aux Molières.

Le sentiment d'insécurité est surtout présent chez les habitants de la Maille II, Maille III et des Molières (ZUS Nord).

Certains habitants déclarent ne pas se sentir en sécurité chez eux. Parmi ceux qui ne se sentent plutôt pas et pas du tout en sécurité chez eux (environ 18% de l'échantillon), 40% considère que les problèmes dans leur quartier se traduisent par un manque de personnel de proximité.

Le manque de sécurité chez soi est donc lié « au dehors », à la représentation qu'ont les habitants de la sécurité dans leur quartier.

Ces chiffres sont confirmés par les observations en matière de dégradation. Une minorité des habitants interrogés relève de fréquentes dégradations de matériel (boîtes aux lettres, vitres et porte d'entrée en rez-de-chaussée) dans les immeubles.

La tendance s'accroît en ce qui concerne les faits constatés autour des habitations. 30% de l'échantillon considère que les actes de délinquances tels que les graffitis, les tags et les traces sur les murs ont lieu très fréquemment dans leur quartier. En ce qui concerne la dégradation de voitures, 22% de l'échantillon considère que ces actes ont lieu très fréquemment. En ce qui concerne les dégradations d'abribus, de cabines de téléphones, 53% répondent positivement.

Cette enquête met à jour trois points importants relatifs au sentiment d'insécurité sur Miramas :

- Ce sentiment est plus fort dans les quartiers nord de la ville : Mercure, Maille 2 et Maille 3
- L'isolement et le manque de personnel de proximité constitue un facteur important de ce sentiment d'insécurité.
- Les dégradations dans le domaine public sont celles qui sont le plus constatées par les habitants.

## Les observations du CLSPD et des commissions « sécurité et prévention »

### Les incivilités et rassemblements

Lors des rencontres avec les habitants des différents quartiers de la ville au sujet de la sécurité, un point fait consensus : les problèmes d'incivilités. Ce terme est englobant et recouvre des manifestations très différentes : rassemblement en pied d'immeubles, bruit des véhicules à moteur, impolitesse, conflit de voisinage, saleté (bris de verre, gestion des déchets anarchiques...).

C'est avant tout ce type de problèmes courants qui semble influencer sur la vie des habitants, sans doute à cause de leur caractère répétitif. Souvent associé aux « jeunes », et parfois teinté de racisme involontaire, il s'agit surtout, aux dires des habitants, d'un problème d'éducation et de culture.

Les regroupements en pied d'immeuble, ou dans les espaces collectifs, ont été plus particulièrement abordés. Ils sont parfois l'occasion d'incidents ou de rixes inquiétantes, plus souvent que de dégradations des parties communes et de nuisances sonores. Ils sont sources de tension indéniable sur certains quartiers Les Chirons (centre ouest), La Carraire (sud).

### La violence conjugale

A partir de cas concrets, il est constaté un manque d'information sur les procédures de protection et sur les missions précises des différentes institutions dans le domaine des violences conjugales. Depuis mars 2006, un travail de réflexion a été initié pour améliorer la prise en charge des personnes victimes de violences domestiques.

Ce travail réunit l'ensemble des services concernés (justice, police, les services sociaux, le secteur médico-social et le secteur associatif) et vise à relancer le travail partenarial sur la commune. La mobilisation des partenaires confirme la nécessité de ce travail.

### La violence autour des équipements sportifs

Plusieurs manifestations de violence ont été évoquées autour des équipements sportifs de la ville : Skate Parc, le Tennis Club, les stades de foot, plus récemment la piscine municipale.

Les dégradations peuvent être importantes (pensons à la Halle des Sports). Les violences à l'encontre de personnes, ou les provocations, sont plus inquiétantes. Cette violence n'est pas le fait des pratiquants ou usagers des lieux, même si leur comportement n'est pas toujours exempt de toute agitation (club de foot, usagers de la piscine) Les manifestations de violence sont essentiellement des problèmes d'intrusion. Elles ont lieu de jour comme de nuit.

L'action menée avec le Tennis Club et le LEP des Alpilles donnent sans doute des pistes d'actions pour améliorer la sécurité autour des équipements sportifs.

### Le rapport aux institutions et les dépôts de plainte.

Les services de Police, particulièrement municipaux, indiquent être peu souvent appelés par les citoyens qui constatent des infractions.

Selon l'enquête réalisée au printemps 2006, le rapport aux institutions est globalement favorable. Cependant seulement 6% de l'échantillon a tout à fait confiance en la Police et 9% en la Justice.

Après avoir été victime d'un vol, **seulement 40% des victimes en informent les services de police ou de gendarmerie contre 60% qui reste dans le silence.** La majorité des victimes, soit 48%, reste dans le silence car ils ne voient pas l'utilité de porter plainte. 22% pensent que ce n'était pas assez grave pour dénoncer l'acte, 19% n'y ont pas pensé et 11% n'ont pas eu le temps. La peur de représailles est souvent énoncée par les habitants des quartiers prioritaires.

## **5. Thématique Habitat – Cadre de vie**

### **Les données globales**

Nombre total de logements sur la commune : 10 000 selon la dernière simulation INSEE de 2006

Nombre de logements sociaux : 3975 au mois de mai 2005 dont 85 % sont conventionnés.

Taux de logements sociaux / résidences principales : 43 % en 2006

Taux de vacance dans le logement social : entre 0 et 2 % en 2005

Taux de rotation : 6,79 % en 2005, entre 270 et 300 logements sont libérés chaque année dans le parc social.

Il s'agit de la troisième ville du département avec le plus fort taux de logement social derrière Port Saint Louis du Rhône et Port de Bouc.

On observe une vacance inexistante et une faible rotation des logements. De ce fait de nombreux problèmes d'accès au logement apparaissent et notamment chez les populations les plus fragiles. Des constats relevés par les associations de terrain et les éducateurs de rue, des jeunes se trouvent en situation d'errance sur la ville et sont éloignés du droit commun et des structures classiques. En effet, les solutions qui existent actuellement ne permettent pas de répondre aux besoins de cette population, en marge du système d'insertion.

### **A – LA ZUS NORD**

#### **1) La Maille 3**

Situé à l'extrême nord de l'agglomération, ce quartier compte 200 logements sociaux et 54 logements en deux copropriétés soit 79 % de logements sociaux. Environ 800 habitants vivent dans le quartier.

L'OPAC possède 83 logements et DOMICIL 117.

On observe 6.64 % d'impayés sur les immeubles de DOMICIL, 58 % de ménages bénéficiant de l'APL, un taux de rotation de 3.42 % et une vacance quasi nulle.

Ce quartier a fait l'objet en 2003 et 2004 de restructurations lourdes financées en partie par l'investissement du contrat de ville. L'objectif depuis la fin des années 1990 était d'inscrire le quartier dans un projet de requalification urbaine et son intégration dans le tissu urbain. Ainsi, ont été démolis 57 logements vacants sur les trois bâtiments C, D, E appartenant à l'OPAC SUD et des aménagements urbains de qualité ont été réalisés avec notamment la création d'un Mail planté traversant le quartier. L'achèvement des travaux est en cours. De plus, avec l'ouverture en 2005 d'un local pour l'association de quartier (travaux financés par

le contrat de ville) au cœur de ce secteur, celui-ci a vu sa physionomie radicalement transformée.

Malgré les travaux réalisés et un environnement beaucoup plus agréable, les habitants ne sont pas satisfaits de l'entretien de leur quartier.

## 2) La Maille 2

Ce quartier est composé de 697 logements livrés entre 1975 et 1979,

8 copropriétés de 192 logements

OPAC SUD : 204 logements

NLP : 182 logements

SACEMI : 69 logements

DOMICIL : 50 logements

Soit 72 % de logements sociaux et 28 % de logements privés.

environ 2000 habitants vivent sur ce secteur.

Ce quartier est en projet de rénovation urbaine : voir la deuxième partie-objectifs volet habitat cadre de vie

## 3- La Maille 1

Le quartier est composé de 750 logements dont 624 logements sociaux

1 foyer SONACOTRA de 250 lits

LOGIREM : 210 logements

OPAC SUD 414 logements

Environ 2 700 habitants vivent sur ce quartier (qui comprend aussi le Mercure)

Pour la LOGIREM, des résultats plus précis apparaissent : 30 % de chômeurs, 73 % d'APL et 6 % de RMI

C'est un centre de proximité pour les quartiers Nord de Miramas (commerces, services administratifs, centre social Giono, Maison du droit, crèche, écoles, collège Miramaris).

Le nouveau Collège Miramaris a ouvert en 2000. Un parvis de liaison a été réalisé avec le quartier.

D'après une enquête effectuée en 2006 par la LOGIREM auprès de ses locataires, le quartier est triste, les espaces verts sont quasi inexistantes, les espaces extérieurs sont dégradés et sales, un sentiment d'abandon apparaît ainsi que des problèmes d'insécurité.

Une association de locataires est en cours de développement sur le Trident.

Dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, l'ouverture de la Maison du Droit en 2003 a été un enjeu important, financé par celui-ci. La volonté aujourd'hui est de la développer (Cf. volet prévention et sécurité).

Le bâtiment de l'ex SODIM (ancien supermarché fermé depuis plus de 15 années) fait l'objet de réflexion avec des partenaires privés pour y proposer un programme de développement économique.

Afin d'appuyer ces transformations, un travail de restructuration des espaces extérieurs doit être engagé.

#### 4- Le Mercure

Ce quartier comporte 199 logements de l'OPAC SUD livrés en 1973.

L'OPAC SUD vient de terminer un programme de réhabilitation complet sur les bâtiments qui avait débuté en 2002.

Une association de locataire, soutenue par le contrat de ville, s'est formée en 2002 permettant d'être un acteur important sur le quartier et de suivre la réhabilitation des bâtiments.

Les espaces extérieurs du quartier donnent un sentiment de délaissé qui contraste fortement avec les immeubles aujourd'hui réhabilités. Un plateau sportif juxte les espaces pré-cités, il est très dégradé, ce qui favorise une utilisation inadaptée et qui crée des conflits avec les riverains.

Des regroupements de jeunes dans les cages d'escaliers créent une rivalité avec d'autres populations (conflit générationnel) et amènent à avoir une réflexion sur l'offre d'animation au sein du quartier et une recomposition des espaces extérieurs délaissés.

Un projet de restructuration d'un local commun en pied d'immeuble en vue d'y créer une animation est en cours avec le centre social Giono, la ville et l'OPAC SUD.

De plus, il est indéniable que le Mercure reste le quartier qui cumule encore aujourd'hui le plus de problèmes sociaux sur la commune malgré les efforts importants employés à la réhabilitation de la cité. Des primo arrivants, des population en sur occupations, des personnes sans emploi et des RMIstes sont en nombre important sur la cité.

#### 5- Les Molières

Ce quartier est composé de 1100 logements livrés entre 1965 et 1979.

ERILIA : 324 logements – rotation 7 % - vacance 0,5 % impayés 0,9 % - APL 44 % - 15 % de sous occupation.

Familles et Provence : 349 logements - rotation 6% - vacance 0,6 % - impayés 7,1 % - APL 59 % -

ICF Sud Est Méditerranée : 192 logements

Environ 2 300 habitants vivent sur ce quartier

Les travaux engagés dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 ont été les suivants :

- Ouverture de la maison des associations au cœur du quartier des Molières en 2004 avec des travaux d'investissement qui ont été réalisés dans ce cadre ;
- Réhabilitation et sécurisation de l'éclairage public des rues Camus, Cameron, Wagram qui ont répondu à un impératif de mise aux normes ;
- Réhabilitation de l'immeuble Lou Mistraou (96 logements) appartenant à Familles et Provence avec aide de l'ANRU (projet isolé) et du Contrat de Ville pour les espaces extérieurs pieds d'immeubles, traitement dans un concept de résidentialisation : Extension des halls, suppression des locaux vides ordures, accessibilité aux personnes handicapées physiques ; espaces verts...
- Mise en sécurité des cages d'escaliers des immeubles de ERILIA.

Le quartier est marqué par une population stabilisée dans leur logement (46 % des locataires habitent depuis plus de 10 ans dans leur logement chez Famille & Provence et 36 % chez ERILIA).

Un sentiment de délaissement et un dynamisme social déficitaire donne au quartier une ambiance peu attractive. Le paysage urbain est peu attrayant, où la géométrie des immeubles, le tracé des voies, les trottoirs et les places nues de tout mobilier urbain suscitent un sentiment de vide et de délaissement.

## **B – LE CENTRE VILLE**

Le centre de Miramas compte environ 2100 logements dont 500 logements sociaux appartenant à ICF Méditerranée, 31 logements de Sud Habitat et 31 logements livrés par la SACEMI en 2005.

Environ 2300 habitants vivent sur le périmètre du centre ville (en excluant les Chirons).

A ce jour, plusieurs travaux ont été mis en œuvre et financés en partie dans le cadre du Contrat de Ville en investissement, il s'agit de :

- L'Avenue Charles de Gaulle, artère principale du centre ville, qui est en cours de requalification (rénovation de l'ensemble des réseaux : éclairage public, électricité, eaux usées et pluviales, mise en séparatif...) ; Le réaménagement de l'Avenue prend en considération un nouveau mobilier urbain et un traitement paysager de l'ensemble de l'opération.
- La sécurisation du parking de la gare et réaménagement de l'espace Belley.
- La démolition de l'ancien cinéma le Mira afin d'y réaliser du stationnement, améliorant ainsi l'offre en centre ville,
- La requalification du skate parc Concorde

➤ Enfin la ville a mis en place une aide au ravalement des façades sur le périmètre de l'Avenue Charles de Gaulle sur une enveloppe de droit commun.

Le centre ville est aussi un lieu qui concentre un appareil commercial et des logements privés importants. Une étude pré-opérationnelle de requalification du centre ville en 2003 avait soulevé des problématiques de vacance, d'habitat insalubre et nécessitant la mise en place d'une OPAH et donc des travaux d'amélioration de l'habitat.

De plus, l'appareil commercial, bien qu'assez conséquent, révèle un manque de cohérence et d'organisation physique (modernisation) ainsi qu'un déficit prégnant de promotion et d'animation.

## **C - QUARTIERS SUD**

Le quartier proposé pour le contrat urbain de cohésion sociale correspond à un périmètre plus restreint que le contrat de ville.

Ce nouveau secteur est constitué uniquement d'habitat social soit 559 logements :

- Les Cités Jardins de l'OPAC : construites en 1932, 144 logements vétustes (les loyers les plus bas de la commune regroupant des personnes à faibles ressources, soit minima sociaux soit retraite), et 116 logements livrés entre 1957 et 1974.
- Une partie de la ZAC "La Carraire", comprenant 119 logements de la société nouvelle HLM (+ 11 villas Rue Beausoleil et Bd Guy de Maupassant, 7 nouvelles prochainement) livrés en 1972 et 169 logements appartenant à DOMICIL - Phocéenne d'Habitation, livrés entre 1986 et 1995. Taux de vacance : 1 % - rotation 13 % - impayé 2,5 % (DOMICIL).

A proximité se trouve le foyer Saint Exupéry, qui a pour fonction d'être un foyer de résident pour personnes étrangères.

Environ 1500 habitants vivent dans ces ensembles.

Ce quartier souffre d'un aspect inachevé. Il lui manque l'émergence d'une véritable trame urbaine, d'un projet urbain cohérent. De plus les Cités Jardins et la ZAC sont séparées par un mur d'enceinte ; Les espaces ne sont pas valorisés, une approche très minérale sur les Cités Jardins et une vision de délaissement sur les grands ensembles de la ZAC en définissent l'aspect

Le dernier lot de la ZAC va être vendu à l'OPAC SUD, en contiguïté avec les Cités Jardins lui appartenant. Le bailleur commence à réfléchir à un projet plus vaste sur son patrimoine. En effet, les Cités jardins sont des bâtiments en très mauvais état et inadaptés aux usages actuels, le bâtiment de l'angle sud-ouest est en cours d'instruction pour être démoli.

Enfin, suite à des problématiques de rassemblements de jeunes et moins jeunes, de dégradations et de violences verbales et physiques, de mauvaise occupation des espaces publics, un travail partenarial afin de créer du lien social entre les habitants et été engagé. Un conseil de quartier a émergé dans une démarche partenariale entre les bailleurs, la politique de la ville, la police et le centre social et vise une ré appropriation par les habitants de leur quartier.

# **2<sup>ÈME</sup> PARTIE**

## **LES OBJECTIFS**

## **LES AXES TRANSVERSAUX**

Les populations issues de l'immigration sont fortement présentes sur les territoires de la politique de la ville.

Souvent fragiles socialement et économiquement, elles sont plus particulièrement confrontées aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement.

L'intégration et la lutte contre les discriminations sont des composantes essentielles de la politique de la ville rappelées dans la circulaire du 24 mai 2006 sur la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et doivent s'inscrire de manière globale et transversale dans l'ensemble des thématiques et territoires contractualisés.

Ce principe est en rupture avec l'identification d'un volet intégration qui renforcerait l'ethnicisation d'une question sociale.

Les processus d'intégration doivent en effet conjuguer la dynamique d'intégration des populations immigrées et la volonté d'intégrer de la société d'accueil.

L'approche transversale préconisée pour la dynamique d'intégration doit être aussi mise au service de l'égalité hommes / femmes, démarche dite « approche intégrée ».

### **La prévention et la lutte contre les discriminations**

Les ruptures d'égalité provoquées par les différentes formes de pratiques discriminatoires (des cas individuels aux discriminations systémiques), liées notamment au genre, à l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou à l'apparence physique, sont de nature à remettre en cause la cohésion sociale et à faire douter de l'égalité républicaine.

Le CUCS de Miramas soutiendra les projets visant d'une part à l'amélioration de la connaissance du phénomène, à l'information et à la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs et des partenaires économiques et sociaux et à l'accompagnement des victimes potentielles de discriminations.

Un accent particulier sera mis sur la lutte contre les discriminations systémiques.

### **Connaître, exercer ses droits et améliorer l'accueil**

La difficulté d'accès à l'information administrative ou juridique, le "nomadisme" d'un guichet à l'autre, pour les personnes en situation d'exclusion et les hommes et les femmes ne maîtrisant pas toujours les codes socioculturels de la société d'accueil, provoquent un sentiment d'incompréhension, d'inhospitalité, renforcés dans certains cas par des attitudes d'indifférence, voire de discriminations.

Les situations de discriminations, pour ceux ou celles qui y sont exposé(e)s, ont toujours un contenu très concret : le refus de la reconnaissance de l'autre comme son égal renvoie à un face à face souvent conflictuel.

Des actions permettant de favoriser l'accès aux droits administratifs et sociaux sont pleinement du ressort du CUCS. Elles devront être menées en cohérence avec une amélioration des conditions d'accueil dans les services publics et ne pas s'y substituer.

Une charte commune de l'accueil dans les services publics, une amélioration de la compétence professionnelle des agents d'accueil et un échange de pratiques pourra s'organiser autour des principes suivants :

- ✓ assurer un accès plus facile aux services
- ✓ un accueil attentif et courtois
- ✓ une obligation de réponse compréhensible aux demandes dans les délais annoncés
- ✓ un traitement systématique et des réponses aux réclamations
- ✓ une auto évaluation permanente

La présence des services publics dans les zones concernées par le CUCS et dans la mesure du possible sur des sites communs est une priorité.

### **Accès aux loisirs**

De nombreuses actions sportives et de loisirs sont traditionnellement soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville.

Il est cependant prioritaire de s'assurer d'un accès égal pour tous aux activités sportives et de loisirs, notamment celles mises en œuvre par les fédérations et clubs sportifs, afin d'éviter de favoriser la "relégation" des jeunes des quartiers sensibles dans des actions spécifiques.

Un accent tout particulier doit être mis sur l'accès des jeunes filles à ces activités notamment celles pouvant favoriser leur autonomie et l'estime de soi.

La formation des animateurs et intervenants des activités en direction des jeunes sur les questions de citoyenneté et de discriminations pourra être soutenue dans le cadre du CUCS.

### **Ecole et diversité culturelle**

L'école, dans sa mission d'universalisation du savoir, est confrontée au défi d'intégrer la diversité culturelle des savoirs et des publics.

Le CUCS soutiendra des projets élaborés en cohérence avec les équipes éducatives afin de favoriser une meilleure connaissance et compréhension mutuelle entre parents et institution scolaire .

Il est d'autre part nécessaire de faire réfléchir les élèves et les adultes sur les relations entre garçons et filles, de dénoncer les mécanismes traditionnels de domination pour les remplacer par l'apprentissage de modèles relationnels respectueux et égalitaires.

Seront notamment pris en compte les projets favorisant l'intégration des élèves et des familles nouvellement arrivées, la valorisation des apports de l'immigration, la formation des équipes éducatives et des acteurs de l'intégration, les actions de soutien scolaire ciblées sur certaines difficultés spécifiques et les actions d'alphabétisation ayant pour objectif le soutien à la scolarisation des enfants.

L'harmonisation et la lisibilité de l'ensemble des actions spécifiques et périscolaires doivent être améliorées.

### **Accompagnement dans l'accès à l'emploi**

L'objectif est de réduire le nombre de chômeurs résidant dans les quartiers prioritaires.

Des plans territoriaux en faveur de la prévention et de la lutte contre la discrimination à l'emploi devront être réalisés à partir de diagnostics locaux élaborés avec les acteurs et les partenaires locaux.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi seront soutenus les projets visant à :

- ✓ faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun,
- ✓ mettre en œuvre des actions spécifiques : information et orientation permettant l'accès à la fonction publique, accompagnement renforcé, notamment des jeunes, soutien à la promotion professionnelle, développement du parrainage
- ✓ accompagner vers des « niches » d'emploi comme l'aide à domicile,
- ✓ aider à la mise en œuvre de projets d'activités, en particulier ceux du public féminin,
- ✓ développer et rendre plus accessible la validation des acquis de l'expérience.

Pour lutter contre la sur-représentation des femmes dans le chômage il convient de soutenir le développement d'actions d'insertion sociale et professionnelle visant l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi des femmes ainsi que la création d'entreprise. Comme notamment :

- mener des actions de sensibilisation à la diversification des choix professionnels,
- développer les emplois de proximité,
- accroître la proportion des femmes dans le secteur de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale , visant l'accès à l'emploi durable,
- prise en compte de l'articulation de la vie familiale et de la vie professionnelle : mode de garde innovant, adaptation des transports urbains,
- renforcer les actions d'information et d'accompagnement pré et post création.

### **Pour un logement digne**

Les principaux freins dans l'accès au logement des populations immigrées restent :

- ✓ le logement insalubre dans l'habitat collectif, des hôtels meublés et des copropriétés,
- ✓ l'absence de mobilité résidentielle des immigrés,
- ✓ la méconnaissance des droits et devoirs du locataire et du propriétaire,
- ✓ la baisse du nombre de logements vacants liée aux opérations de restauration immobilière et à la hausse du prix du foncier qui ont pour conséquence de pousser les ménages les plus modestes vers la périphérie.

Le CUCS pourra soutenir les programmes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, de diagnostics, d'accompagnement, de médiation juridique visant à réduire ces freins.

La gestion des relogements dans le cadre des opérations de réhabilitation, notamment dans le centre ville ou dans le cadre de l'opération ANRU Maille 2, doit être une composante essentielle du CUCS.

### **L'apprentissage de la langue française**

La maîtrise du français s'impose comme un vecteur de promotion sociale et professionnelle, et un outil premier de citoyenneté et d'autonomie.

Au coté des actions de formation financées dans le cadre de marchés publics, des actions de proximité et d'insertion sociale, centrées sur des objectifs identifiés (accompagner la scolarité des enfants, chercher un emploi, participer à la vie citoyenne de la collectivité, égalité professionnelle ) pourront être prises en compte dans le CUCS.

Une meilleure lisibilité de l'ensemble des actions destinées à une meilleure maîtrise de la langue ( lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, français langue seconde ) devra être recherchée sur les territoires en CUCS

### **La reconnaissance des parcours et des patrimoines migratoires**

Les questions de mémoire, d'identité et de diversité culturelle sont au cœur des dynamiques d'intégration. La reconnaissance de ces formes d'identification participe à la construction du sentiment d'appartenance à une culture commune. Les projets culturels qui témoignent et valorisent, au travers des formes artistiques contemporaines, les parcours et les patrimoines migratoires seront soutenus.

L'objectif est de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

### **L'action culturelle en faveur de l'intégration républicaine**

La circulaire du 8 mars 2006 précise l'importance toute particulière que l'Etat attache aux actions à mener pour une meilleure intégration républicaine par la culture.

Parmi les objectifs définis les priorités suivantes sont à souligner :

- ✓ Le développement des actions de soutien et de qualification des pratiques artistiques émergentes, notamment dans le cadre de lieux tels que les friches urbaines et autre espaces de projets, dès lors que celles-ci ne sont pas vecteurs d'isolement communautaire, mais au contraire facteur d'émergence d'une culture à partager,
- ✓ Le développement des projets favorisant la connaissance de l'histoire et de la mémoire, la valorisation des apports culturels des pays d'émigration et visant à faire évoluer les représentations par la création et la diffusion de ces diverses productions culturelles, en tant que partie de notre culture collective,
- ✓ L'ouverture à la diversité des cultures et des modes d'expression du réseau des équipements investis d'une mission de service public.

### **Une politique volontariste de formation des acteurs locaux**

La prise en compte des questions d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances ne peut dépendre uniquement des initiatives associatives.

Elle nécessite une bonne compréhension de phénomènes complexes et donc l'amélioration des compétences professionnelles des acteurs locaux.

Il est donc suggéré la mise en œuvre de programmes de formation autour de ces problématiques intégrant l'approche intégrée du genre, associant sur un même territoire les différents intervenants sociaux.

## ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'Etat souhaite se mobiliser sur ces 2 axes stratégiques pour atteindre deux enjeux majeurs que sont la mobilisation des dispositifs de Droit Commun et la mobilisation des acteurs territoriaux.

**Les axes stratégiques départementaux sont :**

1 - L'accompagnement des publics habitants les quartiers prioritaires dans les dispositifs de la politique de l'emploi,

1.1-Animation et professionnalisation des réseaux de proximité (centres sociaux, éducateurs, travailleurs sociaux, ...)

1.2- Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté :

- ❖ Par la création ou le développement de parcours individuel d'insertion par l'activité économique, et notamment en accompagnement et en facilitant la recherche de supports d'intervention locale pour les ateliers et chantiers d'insertion,
- ❖ Par la mise en place d'actions de re-mobilisation sociale,
- ❖ Par la réduction des freins à l'emploi et notamment la mise en place de dispositif ou d'actions favorisant la mobilité ou prenant en compte les problèmes de gardes comme les garderies d'entreprises (notamment pour les publics féminins et/ou familles monoparentales),
- ❖ Par l'augmentation du niveau de prise en charge des résidents des quartiers prioritaires par les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (PLIE, CIVIS, Service Civil Volontaire).

2 -Le développement et la revitalisation économique des quartiers prioritaires.

2.1 - Contribuer et participer à la mise en place par la Maison de l'Emploi de Ouest Provence, d'une animation territoriale emploi-développement économique spécifique à la commune de Miramas.

2.2 -Favoriser la création d'activités sur les territoires prioritaires et les nouvelles formes d'emploi :

- Faciliter les projets de reconversion de friches, les projets de pépinières ou villages d'entreprises,
- Accompagner les projets de création d'activités dans le domaine du tourisme (hôtel, restaurant, loisirs, ...)
- Faciliter l'émergence de nouvelles formes d'emplois (couveuse, GE, ...) et la promotion des activités de l'Economie Sociale et Solidaire

## **ACTIONS EDUCATIVES**

L'éducation est une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs qui concourent au développement et à la socialisation de l'individu. Elle s'inscrit dans une continuité d'action et dans une multiplicité de lieux (maison, école, quartier, ville).

Les différents diagnostics depuis plusieurs années soulignent la faiblesse du volet culturel et artistique ainsi que le peu d'actions en faveur de la tranche d'âge des tous petits ainsi que celle des pré adolescent et adolescents.

### **1<sup>er</sup> axe : Rechercher la mutualisation des moyens**

1. Favoriser et pérenniser les vertus du dialogue et du réseau
  - ❖ Maintien de la Cellule de Veille Educative, en lui donnant un autre rôle,
  - ❖ Mise en place de modalités de fonctionnement avec le coordonnateur du PRE et I.A.
  - ❖ Maintien des commissions thématiques
2. Rechercher une cohérence éducative et disciplinaire
3. Apporter un complément de formation adaptée aux besoins spécifiques tels que la formation des dirigeants et des bénévoles des associations, la formation des personnels d'animation.
4. Renforcer les structures de proximité notamment les centres sociaux (moyens financiers, humains, structurels).

### **2<sup>ème</sup> axe : Conforter les parents dans leur rôle éducatif.**

1. Apporter un soutien aux parents (écoute, soutien, convivialité des réunions, aide...) afin de conforter leur position centrale dans l'éducation de leurs enfants.
2. Développer la communication avec les parents (supports traditionnels, outils innovants adaptés aux modes de vies des uns et des autres)
3. Mettre en place de groupes de réflexion (modes de garde, actions nouvelles...) en s'appuyant notamment sur les fédérations de parents d'élèves.

### **3<sup>ème</sup> axe : Participer à l'éducation des jeunes**

1. Accompagner l'enfant pour l'aider à devenir citoyen

2. Permettre à l'adolescent de s'affirmer Citoyen, en aidant les jeunes à monter des projets ou des associations.
3. favoriser les actions d'éducation à la nutrition, l'hygiène et la santé au cours des différents temps de vie de l'enfant et du jeune.
4. Permettre l'accès du plus grand nombre aux loisirs.
  - \* Assurer des action éducatives favorisant l'égalité des chances, la mixité pour les enfants et les jeunes issus des quartiers prioritaires.
  - \* Favoriser l'accès à la pratique culturelle et artistique ou un mixage sportivo-culturel.
5. Développer l'offre d'accompagnement à la scolarité.
  - \* Assurer un suivi des jeunes en difficulté et /ou déscolarisés.
  - \* Lutter contre l'absentéisme et la rupture scolaire.

**Formalisation et mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse.  
Mise en cohérence avec le Contrat Educatif Local.**

## SANTE

1. Améliorer le fonctionnement et la coordination des dispositifs existants afin de favoriser l'accès aux soins et leur continuité :
  - ❖ Permettre à la population d'accéder à un mode de prise en charge adapté, en facilitant l'accueil et l'écoute des publics précaires en difficulté,
  - ❖ Coordonner les acteurs des différents systèmes sanitaires et sociaux afin d'assurer une réelle continuité des soins.

*Cet objectif devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et devra être ainsi confirmé.*

2. Développer les actions et coordonner les intervenants dans le champ de l'éducation à la santé (équilibre alimentaire, bucco-dentaire, sommeil, addictions, ...).
3. Développer les projets apportant une aide à la souffrance psychologique des jeunes, notamment soutenir les actions portées par le Point Accueil et Ecoute Jeunes.
4. Renforcer la formation des professionnels des champs sanitaire et social :
  - ❖ Formation à la gestion des publics difficiles,
  - ❖ Formation à la mise en réseau.

Ces premiers objectifs vont avant tout permettre d'assurer la phase transitoire de 2007, voire 2008, dans la mesure où la mise en place d'un **Atelier Santé Ville** permettra dans les 2 années à venir de mener à bien le diagnostic partagé (professionnels sanitaires et sociaux, habitants) ainsi que la mise en forme d'un **Plan Local de Santé Publique** qui proposera des objectifs spécifiques pour le territoire communal et en particulier pour les populations fragiles des territoires prioritaires. Le plan d'actions qui en découlera pourrait faire l'objet d'une mise en œuvre notamment dans le volet santé du CUCS et dans les Programmes Régionaux de Santé. Ce travail serait confié à un coordonnateur qualifié en santé publique à cet effet.

## **CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Objectif général :** Contribuer à réduire le niveau de délinquance dans les quartiers sensibles comme le sentiment d'insécurité qui s'y développe en accompagnant les jeunes vulnérables et leurs familles – qu'ils soient auteurs ou victimes.

### **→ Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes**

#### Objectifs généraux :

- Offrir une information juridique de qualité et personnalisé au plus grand nombre.
- Promouvoir l'éducation à la loi et à la citoyenneté.

#### Objectifs opérationnels :

- Diversifier les modalités d'accès au droit et d'aide aux victimes
- Améliorer la communication et l'information vers les usagers
- Développer les actions collectives d'éducation à la citoyenneté auprès des publics jeunes
- Former les professionnels sur des thèmes juridiques au cœur des pratiques professionnelles

### **→ Soutenir la fonction parentale**

#### Objectifs généraux :

- Accompagner les parents à assurer leur rôle et les informer sur leurs droits et devoirs.
- Associer les familles aux démarches de prévention du décrochage scolaire.

#### Objectifs opérationnels :

- Identifier les besoins des familles en matière de fonction parentale
- Renforcer le partenariat entre les différentes structures et mutualiser les actions
- Développer des actions innovantes de soutien à la fonction parentale
- Soutenir les actions de médiation familiale et la lutte contre les violences conjugales

### **→ Agir contre le sentiment d'insécurité**

#### Objectifs généraux :

- Assurer le partenariat entre les différents acteurs présents sur le quartier
- Réguler les tensions, les conflits entre individus, et entre individus et institutions.
- Agir contre l'isolement des personnes.

Objectifs opérationnels :

- Mesurer le sentiment d'insécurité et en identifier les causes.
- Réunir régulièrement les partenaires (bailleurs, centre social, représentants des locataires, Police Nationale, Police Municipale)
- Assurer une présence humaine durant les heures où le sentiment d'insécurité est le plus fort par la mise en place d'une unité de médiation
- Soutenir la mise en place d'actions de proximité par les habitants des quartiers prioritaires.

**→ Aider à apporter des réponses judiciaires**

Objectifs généraux :

- Permettre, à l'échelle locale, la mise en œuvre d'une réponse judiciaire adaptée à l'infraction et à la qualité des auteurs

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place de mesures alternatives aux poursuites pénales
- Mettre en place de travail d'intérêt général

**→ Sécuriser les lieux publics ou à usage collectif**

Objectifs généraux :

- Assurer un usage conforme à la destination du lieu.

Objectifs opérationnels :

- Sécuriser, par des mesures techniques ou non, les lieux
- Favoriser une agréable cohabitation entre les usagers, entre usagers et professionnels, entre usagers et personnes extérieures à la structure.

### OBJECTIFS GENERAUX

Il s'agit ici de valoriser les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers, mais également à leur ouverture vers l'extérieur, leur intégration dans la ville et l'émergence de représentations positives.

- **Accompagner le projet de rénovation urbaine de la Maille 2**
- **Développer la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)** sur l'ensemble des quartiers d'habitat social prioritaires (ZUS Nord, Carraire, Centre ville cités SNCF)
  - Améliorer la qualité de vie dans les quartiers d'habitat social
  - Favoriser les actions de proximité dans les quartiers
  - Favoriser le maintien des équipements de proximité
- **Soutenir la participation des habitants** et encourager les solidarités de voisinage, vecteur de lien social dans les quartiers. Ce mode de travail doit être renforcé, notamment à travers le projet de requalification de la Maille 2 et le développement de la gestion urbaine et sociale de proximité sur les quartiers prioritaires. Le travail amorcé durant le contrat de ville 2000-2006 doit être pérenne et développé. Les associations de quartier les plus actives sur Miramas sont « Maison & Jardins » sur le quartier de la Maille 3 et l'association « Le Mercure » sur la cité du Mercure. Elles sont un lien permanent avec les habitants et participent à la diffusion de l'information sur les dispositifs des institutions (GUSP, rénovation urbaine et autre procédures). D'autres associations sont en cours de structuration sur la Maille 2 (projet ANRU) mais aussi sur la Maille 1 et le quartier de la Carraire. L'objectif est de continuer à soutenir ces associations, vecteur de lien social fort et de canal d'information.
- **Favoriser l'accès au logement des publics en difficultés et accompagner les habitants dans leur logement**
  - Faciliter l'accès au logement des personnes en rupture sociale et notamment auprès de jeunes (recherche de logement, trajectoire de vie à travers le logement, revalorisation du statut des personnes en rupture...)
  - Accompagner les habitants dans leur logement, appropriation du logement par des aides aux travaux locatifs, des animations sur les droits et devoirs du locataire, sur la gestion de leur logement, sur les médiations avec le bailleur, l'auto réhabilitation accompagnée ...

- **Coordonner et / ou animer** le volet **accessibilité handicapés** et **adaptation des logements pour personnes âgées** de l'OPAH en centre ville
- **Participation au FISAC** et au partenariat avec les associations de commerçants.

### Remarques :

Concernant les actions d'Investissement du CUCS : elles ne pourront pas se réduire uniquement à la Maille 2. En effet, même si la mobilisation des fonds intéresse essentiellement la Maille 2, d'autres problématiques concernent les quartiers. Un effort particulier devra être réalisé sur :

#### La ZUS Nord :

Le quartier du Mercure sur lequel les espaces extérieurs sont en très mauvais état. Une action coordonnée des services de la ville et du bailleur mais aussi des partenaires locaux (collectivités locales et demande de soutien de l'Etat) permettra d'engager des démarches en lien avec les habitants.

D'une manière plus générale, la couture urbaine des quartiers Maille 3, Maille 2 et Maille 1, dont les réflexions sont en cours, et la continuité avec les autres quartiers de la ZUS nord devrait permettre de réaliser une trame urbaine inexistante à ce jour. Ceci en vue de permettre une circulation aisée entre les quartiers de la ZUS et une accessibilité plus importante depuis les autres quartiers.

#### La Carraire :

Le remodelage pensé par l'OPAC SUD sur les Cités jardins ainsi que l'occupation inadaptée des espaces publics soulève une réflexion plus vaste sur le réaménagement du quartier qui devra être soutenue par le CUCS au moins dans sa partie étude.

Le SAN Ouest Provence construit actuellement un service Politique de l'Habitat qui devrait prendre de l'ampleur dans les années à venir avec le futur PLH. Le CUCS devra être intégré aux réflexions engagées dans ce cadre. Le SAN s'investit dans des procédures nouvelles d'OPAH qu'il faudra rendre cohérentes avec les objectifs du CUCS sur la thématique habitat et cadre de vie. Un rapprochement de la commune et du SAN doit être envisagé au niveau politique et technique afin que la mise en place du PLH intercommunal ne soit pas éloignée des objectifs inscrits dans le CUCS et déconnecté du travail engagé sur la commune.

## I-LA ZUS NORD

### 1) La Maille 3

Objectifs pour le quartier : poursuivre les efforts engagés dans le cadre des travaux par une meilleure gestion quotidienne du cadre de vie et une amélioration de l'espace public.

- A ce jour, une réflexion est engagée sur un projet de gestion urbaine et sociale de proximité dans le but de signer une convention avec les partenaires tout en associant étroitement les habitants à ce projet. Pour pérenniser le programme de requalification urbaine, la Mission Ville de Miramas travaille sur des points qui auront été déterminés dans un diagnostic partagé. Celui-ci est en cours d'expertise. Actuellement des axes de travail sont avancés tels que la domanialité des terrains de la Maille 3, la gestion et l'entretien des espaces extérieurs entre la ville, l'intercommunalité, les bailleurs sociaux et les copropriétés, la sensibilisation des habitants et la mise en œuvre de quelques projets améliorant le cadre de vie.
- Epauler l'association de quartier Maisons et jardins, vecteur d'un fort lien social sur le secteur et en lien permanent avec les autres associations et structures d'animation.

### 2) La Maille 2

#### a) Rappel du programme de rénovation urbaine

Ce quartier fait l'objet d'une étude de rénovation urbaine depuis l'année 2004. Un dossier de présentation à l'ANRU a été remis aux services de l'État le 20 mars 2006. il est actuellement en cours d'instruction et a été classé en liste supplémentaire par l'ANRU le 12 juillet 2006. C'est un projet majeur pour la ville de Miramas puisqu'il permet entre autre de changer radicalement la physionomie du quartier et de régler les différents problèmes urbains qui lui sont attribués. Ce dossier a des répercussions directes sur d'autres quartiers de la ville.

Rappel des objectifs généraux :

- Favoriser la mixité sociale sur le site et sur des zones plus résidentielles de la ville,
- Désenclaver le quartier et permettre la sécurité des immeubles et des copropriétés

- Créer une dynamique d'insertion professionnelle pour les habitants de la ZUS en parcours d'insertion,
- Inciter le développement économique de la zone (tel qu'indiqué dans le courrier d'accompagnement au dossier de présentation) : encourager l'impulsion d'une couveuse d'entreprise qui permettra aux demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création d'entreprise, d'être aidés et conseillés sur la faisabilité de leur nouvelle activité. Il sera de même proposé d'accompagner et de développer l'implantation d'activités de services ou commerciales.
- Encourager le développement social et de proximité : l'équipement public qui sera réalisé devra permettre l'établissement d'un espace petite enfance et d'une antenne du centre social Giono.
- Accompagner les habitants dans la restructuration de leur quartier

#### Rappel sommaire du projet urbain

- 126 démolitions de logements sociaux vétustes,
- 126 reconstructions de logements sociaux dont 79 hors du site,
- Construction de nouveaux logements en PLS et en accession pour diversifier les produits sur le site,
- Réhabilitation et résidentialisation de l'ensemble du parc social, mise en place d'une OPAH sur les 8 copropriétés,
- Restructuration urbaine sur l'ensemble du site,
- Mise en place d'une plate-forme de services publics et d'un espace petite enfance.

#### b) Articulation dossier ANRU / CUCS

Une équipe dédiée sera mise en place dans le cadre de ce dossier avec le recrutement d'un chef de projet rénovation urbaine et d'un chargé de mission sur l'assistance du projet. Cette équipe ne sera toutefois pas dissociée du futur contrat urbain de cohésion sociale puisque les actions d'accompagnement du projet ANRU devront prendre aussi appui sur l'équipe qui sera mobilisée autour du CUCS.

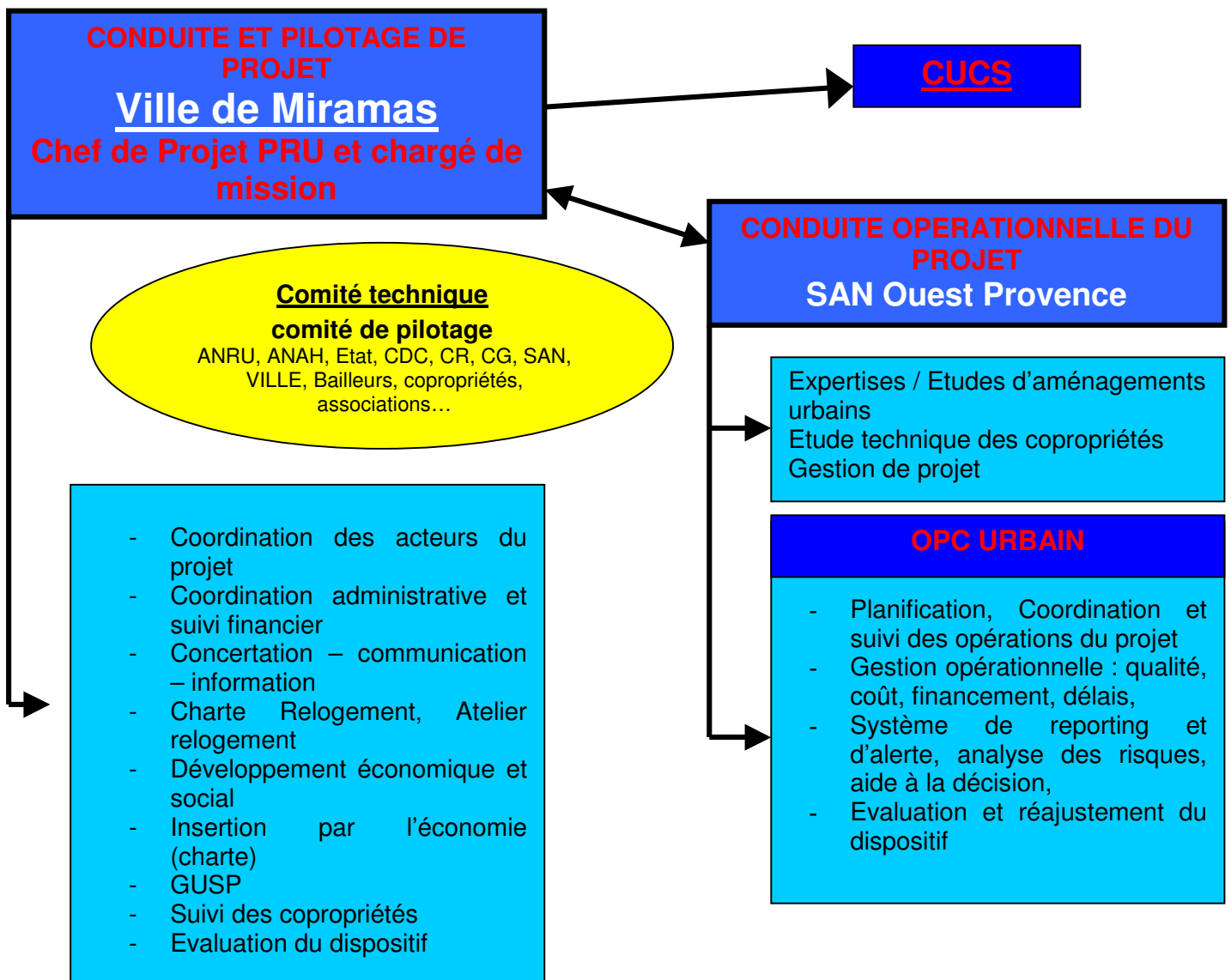
L'équipe de rénovation urbaine en lien avec le CUCS sera en charge de :

- Accompagner le relogement des familles
- Co-animer la faisabilité de la couveuse d'entreprise en partenariat avec la Maison de l'Emploi à Istres,
- Coordonner la mission de pré-animation de l'antenne du centre sociale et la création de l'espace petite enfance.
- Faire le lien avec le Projet de Réussite Educative, le Contrat Local de Sécurité et les outils de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les autres quartiers de la Ville.
- Etre en cohérence avec le chargé de mission du volet Habitat et Cadre de Vie du CUCS (GUSP, suivi des associations de locataires et de quartier et des associations d'insertion par le logement, coordination des expertises habitat sur la ville (études, OPAH ; FISAC...).

- D'autre part le CUCS co-développera un volet animation autour de la transformation du quartier de la Maille 2 (appellation des bâtiments et des rues, concours, animation autour de l'école et / ou du centre social Giono...).

( Cf. Schéma ci-dessous )

## ORGANIGRAMME DE LA CONDUITE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE



### **3) Maille 1**

Objectifs pour le quartier : poursuivre les efforts visant à améliorer durablement le cadre de vie

- Développer la GUSP : aménagement containers, révision des emplacements, mobilier urbain, plaquettes d'information...
- Soutenir l'association des locataires
- Reconversion de l'ex SODIM par un investisseur privé
- Renforcement des liaisons inter-quartier et notamment avec l'arrivée sud de la voie principale à créer sur la Maille 2, la liaison avec le complexe sportif Saint Suspi qui est en cours d'achèvement ;
- Réaménagement des espaces extérieurs (place des vents provençaux, avenue du Cadran solaire, parking devant la LOGIREM), révision de l'éclairage public et amélioration de la circulation sur la partie Est du quartier.
- Travaux de rénovation légères des immeubles de la LOGIREM sur les 5 années à venir

### **4) Le Mercure**

Objectifs :

- Développer la gestion urbaine et sociale de proximité
- Terminer la réhabilitation des bâtiments de l'OPAC en restructurant le local commun au pied de l'entrée 6, travail partenarial avec la CAF.
- Prévoir une animation pour les familles et les adolescents par le centre social Giono. Donner un intérêt plus large à ce local et examiner d'autres activités partenariales.
- Lancer une étude sur le réaménagement complet des espaces extérieurs de la cité et du terrain de sport en collaboration OPAC – Ville nécessitant d'intégrer une partie sur les usages, la GUSP et la question du foncier.
- Soutenir l'association des locataires du Mercure, ouvrir au dialogue avec les jeunes du quartier.
- Enrayer le processus ségrégatif et repositionner correctement le quartier dans la ville. Rendre les appartements plus attractifs dans la remise en location, repositionner les agents de proximité pour être à l'écoute du locataire, gérer la réclamation et orienter, travailler sur les attributions de logement afin d'avoir un équilibre par cage d'escalier.
- Soutenir le centre social Giono dans des actions de proximité

## 5) Les Molières

### Objectifs

- Réhabilitation du parc de Famille et Provence à la suite de Lou Mistraou soit les groupes de Molières II HLMO (139 logements) et Molières II PLR (114 logements).
- Repenser l'aménagement de la place Denis Papin qui accueille le marché forain du samedi matin dans le but la mettre en norme pour le marché et de rendre à cet espace un aspect plus attractif et plus cohérent. En effet, les pratiques des uns et des autres engendrent des conflits d'usages non négligeables et occasionnent de nombreux désagréments pour les habitants des immeubles.
- Travailler sur l'isolement des personnes âgées
- ICF Sud Est Méditerranée souhaite aménager la place du Million

## II CENTRE VILLE

L'objectif actuel de la ville sur ce périmètre est donc de lui redonner ses fonctions principales : attractivité à travers l'habitat, le cadre de vie et le commerce.

- Relancer la mise en place d'un dispositif opérationnel de type OPAH (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat) du centre ville, avec le partenariat institutionnel. Du fait d'une problématique de vieillissement de la population en centre ville il faudra que le CUCS coordonne le lien entre réhabilitation de l'habitat ancien et accessibilité personnes handicapées / adaptation logements personnes âgées.
- Lancer le projet de redynamisation et de développement de la structure commerciale à travers un dispositif de FISAC.
- Recoudre deux parcelles de terrains sur les espaces de ICF Méditerranée avec le centre ville qui actuellement est une coupure physique et fonctionnelle.

## III QUARTIERS SUD

### Objectifs :

- Développement de la GUSP
- Une réflexion amont globale sur la recomposition des espaces extérieurs entre les Cités Jardins et les grands ensembles de la ZAC Carraire avec l'investigation d'un bureau d'études. Financement partenarial bailleurs concernés – collectivités / CUCS.
- La démolition du bâtiment inoccupé de L'OPAC SUD, aux entrées condamnées et dont l'état est vétuste et la redéfinition du quartier des Cités Jardins avec l'acquisition de l'îlot 40 de la ZAC par l'OPAC SUD pour de nouvelles constructions.

- La création d'un rond point permettant de fluidifier les flux de circulation en direction des nombreuses infrastructures publiques et privées auxquelles vient se greffer le supermarché.
- Soutenir le centre social Carraire dans ses projets partenariaux de revitalisation du quartier

# **3<sup>ÈME</sup> PARTIE**

## **LA GOUVERNANCE**

## **A. LE COMITE DE PILOTAGE**

Le Comité de Pilotage est composé du Préfet, du Maire de Miramas et des représentants des autres futurs signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche.

Il a pour fonction essentielle :

- de définir les orientations de la politique à mener,
- de valider et surveiller les modalités d'évaluation et de suivi du Contrat,
- de repérer les déficits de gestion et de coordination, et de veiller à les corriger.

L'ensemble des projets proposés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale devront être agréés en Comité de Pilotage, qui sur avis de l'Equipe Projet, valide les répartitions financières.

Les décisions seront prises sur la règle du consensus.

Les réunions seront préparées par l'Equipe Projet, sous l'égide de l'équipe opérationnelle.

## **B. LA DIRECTION DE PROJET**

La Direction de Projet est chargée de la maîtrise d'œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Elle est composée du chef de projet CUCS, du délégué de l'Etat, des services de la sous-préfecture et des services déconcentrés de l'Etat, du coordonnateur du Programme de Réussite Educative (recrutement imminent), le coordonnateur de l'Atelier Santé Ville (à prévoir dès que possible), des coordonnateurs CEL/CEJ et CLS (membres de l'équipe opérationnelle) et des techniciens partenaires du Contrat.

Elle se réunit aussi souvent que nécessaire. En fonction de l'ordre du jour, les techniciens des services de droit commun participent aux réunions.

L'Equipe Opérationnelle a pour mission d'animer l'ensemble de la démarche, d'aider et coordonner les porteurs de projets et soutenir l'émergence de nouveaux projets ou démarches à l'échelle des territoires prioritaires.

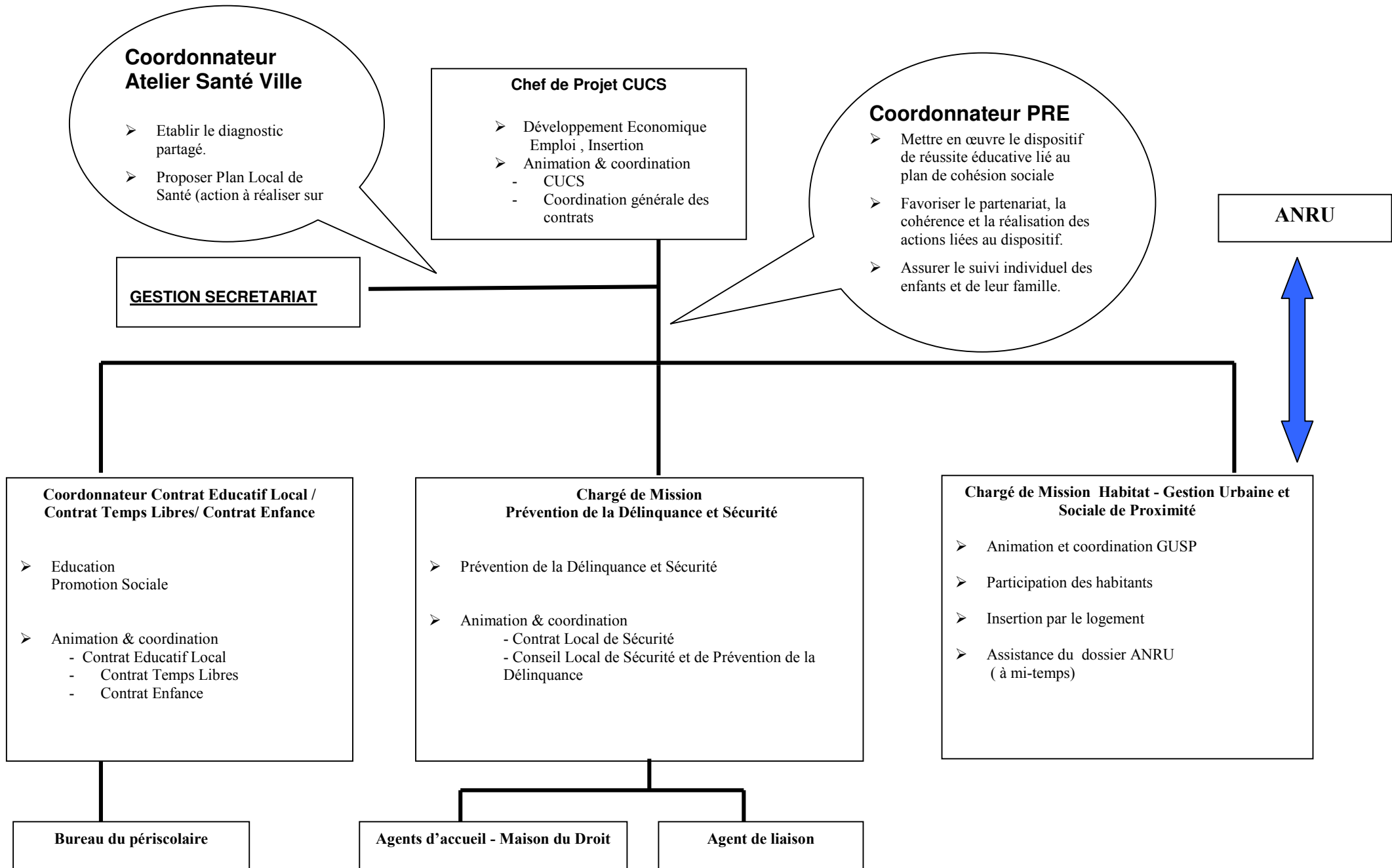
Elle est animée par le Chef de Projet Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Elle se compose de différents chargés de mission, oeuvrant sur des thématiques particulières.

Une liaison spécifique s'établira avec la future équipe dédiée au projet de rénovation urbaine prévu sur le quartier de la Maille 2 (ZUS Nord), notamment en s'appuyant sur un chargé de mission qui effectuera une partie de son temps sur le suivi de la thématique « habitat – cadre de vie » du CUCS et l'autre partie sur le dossier de rénovation urbaine.

Un secrétariat est assuré au sein de l'équipe par un personnel de la fonction publique territoriale déjà en poste aujourd'hui sur le Contrat de Ville, et ce afin de garantir la continuité entre les deux dispositifs.

Ci-après l'organigramme tel que conçu en amont de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Il pourra faire l'objet de modifications en tant que de besoin. Ces modifications seront examinées et validées en Comité de Pilotage. Notamment, sur la partie évaluation et observation, selon les réflexions actuellement en cours sur de nombreux sites, il semble plus pertinent de faire appel à un prestataire extérieur qui serait en charge en amont de définir avec l'équipe et les partenaires la démarche à entreprendre sur les objectifs à évaluer ainsi que sur la manière de poser l'observation des quartiers prioritaires sur la base du travail préalable réalisé en interne.



## **C. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES**

La dotation de Solidarité Urbaine que la commune de Miramas a perçu en 2006 était de 982 915 € sur la base notifiée par courrier en date du 27 mars.

Ainsi, nous ne pouvons inscrire aujourd'hui le montant de la dotation prévue pour 2007. Nous nous engageons à le faire dès qu'elle nous sera notifiée par la Préfecture.

Conformément aux dispositions de l'article L.2234.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, la DSU sera destinée à favoriser les habitants des quartiers en difficultés de la manière suivante :

- aides et secours dans le cadre de l'action sociale,
- soutien au Programme de Réussite Educative
- actions éducatives, de loisirs et actions péri scolaire,
- cofinancement de l'équipe projet
- aide et soutien à des projets novateurs.

La commune de Miramas s'engage par ailleurs à consacrer une enveloppe annuelle de **200 000 €** en soutien aux opérations programmées sur les territoires prioritaires et ayant fait l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage.

Pour sa part, l'Etat s'engage à consacrer chaque année, et ce sur les 3 années du présent contrat, une enveloppe de **150 000 €**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant en loi de finances (annualité budgétaire). Cette enveloppe ne correspond qu'aux anciens crédits du F.I.V.. Elle ne prend pas en compte les crédits spécifiques comme les VVV, les ateliers santé-ville, les adultes relais, les crédits liés à l'intégration et à la lutte contre les discriminations, ceux-ci seront connus ultérieurement.

*Les engagements financiers des autres signataires potentiels n'étant pas connus aujourd'hui, cette partie fera l'objet d'une rédaction ultérieure.*

## **D. LE CALENDRIER**

Le présent contrat entrera en vigueur **dès sa signature ou au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une période de trois ans ( 2007/2009 )** conformément à la circulaire du 24 mai 2006.

Il pourra être reconduit une fois, sur la base des résultats de l'évaluation qui sera réalisé à l'issue de la première période.

L'année 2007 constitue une période **transitoire**, la programmation pouvant s'entreprendre de deux manières : les projets annuels pouvant être directement opérationnels dès le début de l'année, seront examinés par le Comité de Pilotage dans la première quinzaine de janvier 2007, pour un engagement financier avant la fin du premier trimestre. Le calendrier de cette première période a été validé en Comité de Pilotage le 20 octobre 2006 et a permis de lancer l'appel à projets auprès des associations.

Toutefois, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ayant pour ambition de proposer une programmation de projets pluriannuels, les porteurs de projets seront donc inciter autant que faire ce peut à proposer soit dès l'amont ce type de dossiers, soit dans le cadre d'une programmation complémentaire qui pourrait être examinée avant la fin du premier semestre.

## **E. EVALUATION ET OBSERVATOIRE DE LA VIE DES QUARTIERS**

La circulaire du 15 septembre 2006 insiste sur le fait que les CUCS doivent intégrer la préoccupation évaluative dès la phase d'élaboration et, pour cela, formuler des objectifs et des résultats attendus qui soient évaluables.

Rappelons que la circulaire du 24 mai 2006 prévoit deux modalités essentielles de l'évaluation :

- ❖ La production annuelle d'un bilan comportant à la fois des données sur les réalisations et des éléments actualisés de contexte,
- ❖ La réalisation d'une évaluation des effets produits par l'action des CUCS au terme de la période de trois du ans du contrat.

## 1- UNE ÉVALUATION COHÉRENTE AVEC LES SPÉCIFICITÉS DES CUCS :

Le principe de base de toute évaluation stipule que celle-ci doit être en cohérence avec les caractéristiques de l'objet évalué.

Comme les Contrats de Ville passés, les CUCS s'inscrivent résolument dans une logique d'approche globale et de projet territorial. L'évaluation devra donc rendre compte de cette transversalité et de cette dynamique de projet territorial.

Cette évaluation s'inscrit aussi dans une logique de résultats, et pas seulement dans une logique de compte-rendu de réalisations, même si ces éléments contribuent à mieux évaluer.

Les CUCS ayant aussi pour ambition de mettre en cohérence les différents dispositifs sectoriels qui contribuent à la politique de la ville sur un même territoire, l'évaluation devra donc proposer une mise en perspective de l'ensemble des dispositifs mobilisés sur un même territoire.

Ainsi, l'évaluation devra prendre en compte les diverses facettes du projet territorial de cohésion sociale et urbaine et pas seulement rendre compte de tel ou tel dispositif. Au final, c'est l'appréciation de l'impact global de l'ensemble des dispositifs sur un même territoire qui est attendue.

## 2- LES OBJETS CIBLES DE L'ÉVALUATION :

L'évaluation portera sur deux grands types de questionnements : d'une part, la mise en œuvre des CUCS et ses effets, d'autre part, les pratiques mobilisées. En effet, dans la mesure où le CUCS suppose une dynamique partenariale et la mobilisation de méthodes et d'acteurs multiples, on ne saurait se satisfaire que d'une seule photographie statique de la programmation.

### 2.1-l'évaluation de la mise en œuvre du CUCS et de ses effets

2.1.1 Le bilan annuel de réalisation, permettra de rendre compte des moyens financiers, techniques et humains mobilisés sur chaque site au cours de l'année écoulée : ce bilan annuel relève de la logique de suivi de l'action publique. Il répond à la question simple : « qu'avons-nous fait ou financé pendant l'année écoulée ? ».

2.1.2 La mesure ou l'identification des résultats obtenus au terme de la contractualisation triennale permet de passer du suivi à l'évaluation. Ces résultats constituent les « out put » de chacune des actions menées. Ils s'apprécient en termes d'améliorations ou de changements constatés au profit des territoires défavorisés et/ou de leurs habitants. Il ne s'agit pas de décrire ici « ce qu'on a fait ou financé » (ceci constitue l'essentiel du bilan de réalisation annuel) mais plutôt de « constater ce que ces réalisations ont produit ou non en terme d'amélioration de la situation de départ sur le site et de comprendre pourquoi. » ; ceci dans le but de proposer des améliorations de l'action du CUCS.

- 2.1.3 L'appréciation des impacts de l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés par un CUCS sur la durée du contrat constituera le troisième niveau d'évaluation. Cette appréciation se fait à l'aune des finalités et des principaux enjeux stratégiques du CUCS (par exemple : améliorer l'attractivité économique du quartier, générer davantage de mixité sociale, améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, etc ...)

## **2.2 : l'évaluation des pratiques et des façons de faire**

La spécificité de la politique de la ville depuis son origine est de rechercher une autre manière de conduire l'action publique sur un territoire défavorisé, spécificité opérationnelle dont les maîtres mots sont transversalité, participation et conduite de projet. L'évaluation du CUCS s'efforcera donc d'identifier ces bonnes pratiques et de comprendre ce qui les a ou non rendues possibles.

- 2.2.1 La transversalité de l'action publique s'appréciera par rapport au décloisonnement des diverses actions entreprises, des partenariats mobilisés ou encore de l'approche globale des problématiques d'un même quartier.
- 2.2.2 La participation des habitants s'appréciera tant au regard des diverses procédures participatives mises en place et de leur effets qu'au vu du degré d'implication concrète des habitants dans le développement social de leur quartier.
- 2.2.3 L'évaluation de la conduite de projet interrogera autant les méthodes de travail que les procédures mises en place, mais aussi l'articulation entre le portage technique et le pilotage politique du projet

## **3- COMMENT PREPARER PUIS METTRE EN ŒUVRE L'EVALUATION ?**

L'évaluation des CUCS doit être pensée et préparée dès la définition des priorités stratégiques et de leur programmation. La circulaire insiste sur le fait que des objectifs évaluable doivent être formalisés dès l'amont du programme, c'est-à-dire lors de la préparation du CUCS.

Par ailleurs, la logique de conduite de projet invite à envisager une évaluation « chemin faisant » qui accompagne le CUCS tout au long de ses trois années de réalisation.

### **3.1-Pourquoi et comment formaliser des objectifs évaluable ?**

Les énoncés contractuels s'en tiennent le plus souvent à des intentions ou des objectifs généraux qui, tout en donnant le sens de l'action envisagée, ne permettent ni son suivi ni son évaluation. Ces intentions sont souvent déclinées en plans ou programmes d'action qui font habituellement l'impasse sur l'énoncé des résultats attendus.

Or, c'est l'explicitation de ces résultats attendus qui permet d'une part, de vérifier l'adéquation entre les actions envisagées et les finalités des CUCS (l'amélioration de la

vie quotidienne des habitants, la promotion de l'égalité des chances, la meilleure intégration de ces quartiers dans la ville et l'agglomération) et d'autre part, de faire les choix opérationnels les plus efficaces.

Par ailleurs, c'est à l'aune de ces résultats attendus que pourra se faire l'évaluation d'efficacité et d'impact du CUCS : les a-t-on ou non atteints ? De manière suffisante ou insatisfaisante ? Pourquoi ?

C'est pourquoi il importe que le projet de CUCS soit assorti d'un référentiel explicitant les impacts attendus du CUCS et les résultats attendus de chacune des actions de sa programmation triennale.

Pour être évaluables, les finalités du CUCS (impacts) et les objectifs de ses programmes d'action (résultats) doivent donc être formulés de telle manière qu'ils prennent en compte le contexte de leur réalisation (lieux, temps, conditions spécifiques), les publics et territoires cibles, les conditions observables qui permettront d'apprécier le niveau d'atteinte des finalités ou des objectifs fixés.

### **3.2 - Comment envisager l'évaluation du CUCS ?**

Une évaluation continue est souhaitable, car la conduite de projet suppose une capacité d'analyse critique et de reporting permanente. Pour ce faire, il est indispensable que, contrairement aux contrats de ville précédents, chaque CUCS dispose d'un outil de suivi de ses réalisations et pas seulement de sa programmation annuelle. Il conviendra donc de veiller à ce que le système d'information mis en place fournisse une information fiable et actualisée des réalisations physiques et financières.

L'évaluation sera participative et impliquera les principales parties prenantes du contrat (Etat, collectivités, autres signataires publics ou privés, principaux opérateurs et représentants des habitants). Cette participation est d'autant plus souhaitable qu'elle constitue l'un des effets recherchés de toutes les procédures de développement social. En particulier, le processus d'évaluation mis en place associera au minimum le comité de pilotage du CUCS et mieux pourra prévoir la création d'instances ad hoc d'évaluation au niveau global et/ou au niveau des quartiers en associant des représentants des associations et des habitants.

L'évaluation associera la conduite de projet mais se distinguera d'elle en associant des personnes extérieures au système de décision et de pilotage opérationnel du CUCS. Ceci afin de garantir à la fois l'efficacité de l'évaluation (en associant les décideurs au processus évaluatif) en même temps que l'extériorité indispensable à toute évaluation (en associant les autres parties prenantes, voire des personnes qualifiées extérieures au site).

L'évaluation articulera des moments d'évaluation des réalisations (bilan annuel) et des moments d'évaluation des résultats des programmes d'action et des impacts du CUCS (évaluation à 3 ans). Cette dernière n'aura pas la vocation d'être exhaustive

mais plutôt de viser à répondre à certaines questions prioritaires propres au CUCS de Miramas au regard de son contexte spécifique.

Ce faisant, l'évaluation continue du CUCS permettra de conforter à la fois sa pertinence (adaptation aux besoins des quartiers), son efficacité (résultats des actions mises en place au regard des objectifs fixés aux programmes d'action) et sa légitimité ainsi que son appropriation par les systèmes de décision locaux (dimension partenariale).

#### 4- L'OBSERVATOIRE DE LA VIE DES QUARTIERS :

**La mise en place d'un observatoire sur Miramas a été fondée sur plusieurs éléments :**

→ La loi du 1er août 2003 sur la ville et la rénovation urbaine a fait de l'observation un objectif majeur des politiques publiques.

→ La volonté des membres du CLSPD de se doter d'outils d'analyses en matière d'observation de la délinquance constatée et ressentie.

La commune a trouvé plus pertinent de ne pas se contenter d'observer sur le volet délinquance mais plutôt d'avoir une approche globale.

**Les objectifs sont :**

→ Une aide à la décision à partir d'une meilleure connaissance des territoires et des publics en difficultés.

→ Une évaluation des politiques publiques : l'évolution des indicateurs permet d'évaluer les moyens mis en œuvre aux vues des objectifs fixés.

Cinq thématiques ont été retenues :

- Emploi et développement économique
- Habitat et environnement urbain
- Santé et accès au soins
- Réussite scolaire
- Sécurité et prévention de la délinquance

Chaque thématique comprend des indicateurs de résultats et des indicateurs de dispositifs.

Les indicateurs sont renseignés à l'échelle des quartiers prioritaires, de la commune, du département et à l'échelle de l'agglomération à l'avenir.

La mise en place de l'observatoire, même partielle, a contribué à la démarche de diagnostic initial à l'élaboration du présent Contrat.

Par ailleurs, il pourra contribuer, lorsqu'il sera complètement opérationnel, à améliorer la qualité des services à la population par une meilleure connaissance de leurs problématiques.

Par ailleurs, ce type d'outil facilite le langage commun, en interne et avec les partenaires extérieurs.

### **Les conditions pour améliorer l'observation**

→ La fourniture des données

Pour enrichir l'observation, il conviendrait de tenir compte des différentes échelles dans les bilans et évaluations menées par les services de droit commun et les partenaires politique de la ville. Ces informations pourraient ainsi être centralisées et capitalisées par l'observatoire.

→ L'analyse des indicateurs

Les chiffres ne parlent pas d'eux-mêmes. Nous avons ainsi besoin de l'expertise de chacun des partenaires et acteurs de terrain, en fonction de son champ de compétence, pour donner du sens à ces chiffres.

En outre, il conviendra de s'appuyer sur une personne idoine en capacité de gérer cet outil en continu.

<p><b>Le recours à un cabinet d'études semble cohérent pour accompagner l'équipe de la Mission Ville dans la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et d'observation.</b></p>
--

# ANNEXES

**TABLEAUX DIAGNOSTICS  
THEMATIQUES  
CONTRAT DE VILLE**

# **CRITERES D'EVALUATION PAR THEMATIQUES**

## THEMATIQUE EMPLOI/FORMATION/INSERTION

Proposition d'indicateurs pour l'évaluation des objectifs :

***Objectif 1*** : Animation et professionnalisation des réseaux de proximité (centres sociaux, éducateurs, travailleurs sociaux, ...)

Critères d'évaluation :

- Temps de travail collectif (en demi-journées) organisés et animés par la Mission ville et/ou un intervenant mandaté par la Mission Ville
- Nombre total d'intervenants des réseaux de proximité participants à ces travaux ou bénéficiant d'une démarche de professionnalisation
- Enquêtes auprès des professionnels : mesures satisfaction et impact

***Objectif 2*** : Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté :

Sous objectif 1 : Par la création ou le développement de parcours individuel d'insertion par l'activité économique, et notamment en accompagnement et en facilitant la recherche de supports d'intervention locale pour les ateliers et chantiers d'insertion

Critères d'évaluation :

- Offre d'insertion totale accessible sur la commune de Miramas et proportion occupée par les résidents des quartiers prioritaires.
- Type de chantiers ou ateliers développés
- Diversité des supports au regard du contexte et des potentialités locales

Sous objectif 2 : Par la mise en place d'actions de remobilisation sociale,

Critères d'évaluation :

- Nombre d'actions proposées, volume de public concerné et proportion de résidents des quartiers prioritaires
- Modification des comportements

Sous objectif 3 : Par la réduction des freins à l'emploi et notamment la mise en place de dispositif ou d'actions favorisant la mobilité ou prenant en compte les problèmes de gardes comme les garderies d'entreprises (notamment pour les publics féminins et/ou familles monoparentales)

Critères d'évaluation :

- Nombre d'actions proposées, volume de public concerné et proportion de résidents des quartiers prioritaires
- Modification des comportements
- Flux travail/domicile
- Nombre de place de gardes spécifiques créées par rapport au nombre de familles et d'enfants concernés par la problématique

Sous objectif 4 : Par le renforcement d'actions spécifiques pour les publics sur les territoires prioritaires. ?

Critères d'évaluation :

- Nombre et type d'actions proposées au vue de la quantité de public ciblé

Sous objectif 5 : Par l'augmentation du niveau de prise en charge des résidents des quartiers prioritaires par les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (PLIE, CIVIS).

Critères d'évaluation :

- Part des résidents des quartiers prioritaires dans les publics accompagnés de la commune
- Ratio nombre/coût

**Objectif 3 :** Contribuer et participer à la mise en place par la Maison de l'Emploi de Ouest Provence, d'une animation territoriale emploi-développement économique spécifique à la commune de Miramas.

Critères d'évaluation :

- Nombre de réunions et échanges consacrés à cette thématique dans les instances techniques de la Maison de l'Emploi
- Nombre de projets ou d'initiatives ayant émergé par ce biais

**Objectif 4 :** Favoriser la création d'activités sur les territoires prioritaires et les nouvelles formes d'emploi

Critères d'évaluation :

- Nombre de projets ayant fait l'objet d'une première réflexion dans les instances du CUCS et/ou bénéficié de l'intervention et/ou soutien de l'équipe projet du CUCS
- Nombre de projets lancés, nombre de projets ayant abouti.
- Nombre de personnes touchées en rupture avec population des quartiers prioritaires

# THEMATIQUE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET SECURITE

**Objectif général :** Contribuer à réduire le niveau de délinquance dans les quartiers sensibles comme le sentiment d'insécurité qui s'y développe en accompagnant les jeunes vulnérables et leurs familles – qu'ils soient auteurs ou victimes.

## **Favoriser l'accès au droit et l'aide aux victimes**

### Objectifs généraux :

- Offrir une information juridique de qualité et personnalisé au plus grand nombre.
- Promouvoir l'éducation à la loi et à la citoyenneté.

### Objectifs opérationnels :

- Diversifier les modalités d'accès au droit et d'aide aux victimes
- Améliorer la communication et l'information vers les usagers
- Développer les actions collectives d'éducation à la citoyenneté auprès des publics jeunes
- Former les professionnels sur des thèmes juridiques au cœur des pratiques professionnelles

### Critères d'évaluation :

- Nombre usagers à la Maison du Droit,
- Nombre de structures intervenant à la Maison du Droit,
- Nombre de lieux proposant accès au droit et de l'aide aux victimes,
- Nombres actions collectives d'éducation à la loi et caractéristique du public,
- Nombre de formation à l'attention des professionnels et caractéristique du public

## **Soutenir la fonction parentale**

### Objectifs généraux :

- Accompagner les parents à assurer leur rôle et les informer sur leurs droits et devoirs.
- Associer les familles aux démarches de prévention du décrochage scolaire.

### Objectifs opérationnels :

- Identifier les besoins des familles en matière de fonction parentale
- Renforcer le partenariat entre les différentes structures et mutualiser les actions
- Développer des actions innovantes de soutien à la fonction parentale
- Soutenir les actions de médiation familiale et la lutte contre les violences conjugales

### Critères d'évaluation :

#### **Agir contre le sentiment d'insécurité**

### Objectifs généraux :

- Assurer le partenariat entre les différents acteurs présents sur le quartier
- Réguler les tensions, les conflits entre individus, et entre individus et institutions.
- Agir contre l'isolement des personnes.

### Objectifs opérationnels :

- Mesurer le sentiment d'insécurité et en identifier les causes.
- Réunir régulièrement les partenaires (bailleurs, centre social, représentants des locataires, Police Nationale, Police Municipale)
- Assurer une présence humaine durant les heures où le sentiment d'insécurité est le plus fort par la mise en place d'une unité de médiation
- Soutenir la mise en place d'actions de proximité par les habitants des quartiers prioritaires.

### Critères d'évaluation :

- Nombre de réunions des commissions prévention et sécurité
- Nombre et qualités des participants
- Evaluation continue de l'Unité de Médiation Sociale
- Degré d'implication des habitants dans la vie du quartier.

#### **Aider à apporter des réponses judiciaires**

### Objectifs généraux :

- Permettre, à l'échelle locale, la mise en œuvre d'une réponse judiciaire adaptée à l'infraction et à la qualité des auteurs

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place de mesures alternatives aux poursuites pénales
- Mettre en place de travail d'intérêt général

Critères d'évaluation :

- Evolution du taux de récidive
- Evolution de la part de mineurs parmi les auteurs d'infractions

**Sécuriser les lieux publics ou à usage collectif**

Objectifs généraux :

- Assurer un usage conforme à la destination du lieu.

Objectifs opérationnels :

- Sécuriser, par des mesures techniques ou non, les lieux
- Favoriser une agréable cohabitation entre les usagers, entre usagers et professionnels, entre usagers et personnes extérieures à la structure.

# THEMATIQUE ACTIONS EDUCATIVES

## **1<sup>er</sup> axe : Rechercher la mutualisation des moyens.**

1- Favoriser et pérenniser les vertus du dialogue et du réseau.

Critères d'évaluation : quantifier les outils : Cellule de Veille : Comité de suivis (PRE, CEL, CEJ) ; groupes de travail et d'échanges

- Faire fonctionner la Cellule de Veille
- Nombre de réunions
- Nombre de cas (d'enfants traités)
- Nombre de solutions apportées
  
- Mettre en œuvre le Projet de Réussite Educative, le CEL, le CEJ
- Nombre de réunions du Comité de Pilotage
- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre d'enfants concernés
- Résultats

2- Rechercher la cohérence éducative et disciplinaire

- Mettre en œuvre des réunions de travail

Apporter un complément de formation adapté aux besoins spécifiques tels que la formation de dirigeants et bénévoles des associations, des personnels d'animation

Monter une action de formation des dirigeants et bénévoles associatifs

- Nombre de réunions
- Nombre de participants
- Qualité des prestations
- Qualité des dossiers présentés
- Questionnaire ou enquête retour
- Formations approfondies, BAFA, BAFD

Renforcer les structures de proximité notamment les centres sociaux (financiers, humain, structurel)

Mettre en œuvre Commissions d'objectifs et de moyens

Etre en capacité de mesurer les besoins et trouver les financements droit commun

## **2<sup>ème</sup> axe : Conforter des parents dans leur rôle éducatif**

1- apporter un soutien aux parents

- Mettre en place des points d'écoute, des accueils
- Taux de fréquentation des points écoute

- 2- Communication avec les parents
  - nombre de réunions, nombre de parents
  - Critères, type de docs
  
- 3- Mettre en place des groupes de réflexion
  - Nombre de groupe
  - Nombre de réunions
  - Productions
  - Propositions

Tous les partenaires susceptibles de contractualiser sur ce dossier n'ont pas, à ce jour, manifesté leur position définitive.

Ainsi, il convient de préciser que des avenants pourront être établis, autant que de besoin, afin de leur permettre de s'inscrire dans le nouveau cadre contractuel, que ce soit sur leurs compétences de droit commun ou sur des enveloppes financières spécifiques.

Fait à Miramas le :

**Pour l'Etat**

Madame Marcelle PIERROT,  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances,  
Déléguée adjointe de l'Agence Nationale pour la  
Cohésion Sociale et l'Egalité  
des Chances dans les BDR

**Pour le Conseil Régional P.A.C.A**

Le Président,

**Pour le Conseil Général des Bouches du Rhône**

Le Président,

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales  
Des BDR**

Le Président,

**Pour L'Association Régionale HLM PACA  
CORSE**

Monsieur OLIVIERO,  
Directeur

**Pour le SAN Ouest Provence**

Le Président,

**Pour la Ville de Miramas**

Monsieur Pierre CARLIN ,  
Maire, Vice-Président du SAN Ouest Provence

